

HISTOIRE

DE LA PAROISSE DE

SAINT-JOSEPH DE CARLETON

(BAIE DES CHALEURS)

1755-1906

PAR LE

RÉVÉREND E. P. CHOUINARD

CURE DE

SAINT-PAUL DE LA CROIX

Co. Témiscouata, P. Q.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE RIMOUSKI

1906

HISTOIRE

DE LA PAROISSE DE

SAINT-JOSEPH DE CARLETON

(BAIE DES CHALEURS)

1755-1906

PAR LE

RÉVÉREND E. P. CHOUINARD

CURÉ DE

SAINT-PAUL DE LA CROIX

Co. Témiscouata, P. Q.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE RIMOUSKI

1906

LETTRE-PREFACE

Révérénd Monsieur E.-P. Chouinard,

Curé de Saint-Paul de la Croix.

Mon cher confrère,

Je suis heureux de m'unir aux nombreux lecteurs de votre histoire de la paroisse de "Saint-Joseph de Carleton" qui vous en ont demandé la publication en volume, après l'avoir lue dans le *Moniteur Acadien* et dans le *Progrès du Golfe*.

L'histoire d'une de nos paroisses est toujours l'histoire très attachante pour nous d'une conquête au profit de la patrie du ciel et de celle de la terre, qui nous sont l'une et l'autre si chères. Tous ces humbles commencements sont souvent peins d'un héroïsme d'autant plus réel qu'il ne vise nullement à la célébrité, et les faire connaître, c'est non seulement nous rappeler des souvenirs qui nous doivent rester chers et qui nous sont des titres de légitime fierté, c'est encore nous indiquer à nous, et spécialement à la jeune génération, la vie sûre du vrai progrès, de celui qui convient à notre meilleure expansion et qui répond aux meilleures aspirations de la race dont nous nous glorifions dans nos ancêtres.

Saint-Joseph de Carleton, où vous avez eu le bonheur d'exercer le saint ministère, a bien tout ce qu'il faut pour intéresser les recherches de l'érudit et pour tenter la plume d'un curé patriote. Cette première paroisse de la Baie des Chaleurs qui devient le berceau de la race française catholique dans toute cette belle région, fut d'abord—fait aussi inoubliable qu'attachant—un refuge ménagé par la Providence à quelques familles de nos glorieux frères acadiens,

après la dispersion. Ceux qui vinrent s'y fixer et y chercher un abri venaient de subir le martyre de cet exil dont nous devons, comme eux, toujours nous souvenir. Ils y trouvent un motif de fierté nationale et de confiance en la Providence ; nous devons y trouver nous aussi un motif d'attachement et de bienveillance toute particulière pour ces frères héroïques qui ont eu à souffrir encore plus que nous.

Et quelles figures attachantes que celles de ces premiers curés-missionnaires—Bourg, Desjardins, Painchaud, aussi généreux qu'énergiques et actifs pour tout ce qui peut contribuer au bien spirituel et aussi temporel de leur petit troupeau.

Vous avez donc bien fait de rappeler ces faits trop ignorés et de remettre en lumière ces figures du passé dont les traits vigoureux conserveront fidèlement le vrai type de notre race. On verra une fois de plus, sous votre histoire de "Saint-Joseph de Carleton", ce que notre clergé a toujours été pour nous : un soutien ferme, un guide éclairé, un ami tout dévoué.

Puisse votre livre aider à conserver à la génération d'aujourd'hui l'énergie et la vaillance des ancêtres, la foi et l'esprit chrétien sans lesquels nous ne pourrions rien ou à peu près rien. Puisse-t-il aussi contribuer à maintenir entre les frères du Canada et de l'Acadie l'union cordiale, la vénération réciproque et la pacifique harmonie nécessaire à nos intérêts qui sont les mêmes partout et qui ne peuvent être efficacement sauvegardés que par nos efforts sincèrement unis.

Dans cette espérance qui nous est commune, je vous renouvelle, mon cher confrère, mes sincères félicitations et mes vœux les meilleurs.

Bien vôtre en N. S.

Z.

10 mai 1906.



CHAPITRE PREMIER

TRACADIÈCHE ; PREMIERS HABITANTS ; M. BOURG, PREMIER MISSIONNAIRE RÉSIDANT

1757-1778

AL'ÉPOQUE de la dispersion des Acadiens, en 1755. sept familles de Beaubassin, du nom de François Comeau, Claude Landry, Charles Dugas, Benjamin LeBlanc, Joseph LeBlanc, Raymond LeBlanc et Jean Baptiste LeBlanc, réussirent, après bien des dangers, à s'échapper des griffes de leurs bourreaux les Anglais, en se réfugiant dans les bois, n'emportant avec eux que les choses les plus indispensables à la vie. Avant de quitter pour toujours leurs habitations, où ils avaient goûté des joies si pures, et connu des jours de bonheur sans mélange, ils avaient eu soin de détruire tout ce qui pouvait être utile à l'ennemi.

Partis de Beaubassin à la première nouvelle du danger qui les menaçait, ils furent assez heureux pour atteindre la Baie Verte sans être inquiétés.

Après avoir erré çà et là sans pouvoir se fixer, crainte des Anglais, ils gagnèrent la Baie des Chaleurs qu'ils traversèrent et vinrent se réfugier dans le Barachois de Tracadieche (Carleton). Ce barachois est formé par un banc de sable de près de deux milles de long, joignant la terre ferme à l'est au pied d'un cap qui s'avance d'un mille dans la baie, et fermé à l'ouest par un autre banc de sable qui court de la terre ferme, nord et sud, jusqu'à plus d'un mille au large, en laissant un goulet étroit et profond pour la décharge de ce vaste étang, au reflux de la marée.

Ces deux bancs qui se rencontrent, presque à angle droit de chaque côté du goulet, étant alors épaissement boisés,

ils offraient une retraite sûre, et nos malheureux exilés y établirent leur campement sur une petite île boisée qui se trouve au milieu du barachois. Ils y passèrent l'hiver 1756, vivant de chasse et de pêche. Trois ou quatre de ces émigrés moururent et y furent enterrés. On pouvait voir encore, il y a quelques années, l'endroit de leurs fosses par la dépression du terrain. Cet endroit était appelé Tracadèche par les sauvages, ce qui signifiait, d'après l'interprétation du fameux chef micmac Sam Souk, durant plusieurs années interprète des missionnaires de la réserve des sauvages de Ste-Anne de Restigouche, «endroit où il y a beaucoup de hérons,» oiseaux aquatiques qui y faisaient leur séjour en grand nombre.

A peu près vers la même époque, un groupe plus considérable d'émigrés, comprenant environ 750 personnes, partait également du Bassin des Mines et de l'Île Saint-Jean. La troupe se composait des Arsenault, des Poirier, des Savoie, des Boudreau, des Gauthier, des Guidry, des Allain, des Bourg, des Bourdage, des Lamontagne, des Leblanc, des Bujold, etc. Ces pauvres gens, craignant de tomber entre les mains des Anglais, s'étaient réfugiés dans les bois n'emportant que peu de provisions et espérant pouvoir, grâce à l'aide des sauvages, qui se montrèrent toujours leurs fidèles alliés, atteindre le Canada pour s'y fixer.

Confiants dans la Divine Providence, ils supportèrent vaillamment la disette de vivres et les incommodités de la vie sous bois en compagnie des sauvages, et atteignirent enfin la Baie des Chaleurs vers le mois de décembre 1757. Ils passèrent l'hiver à l'abri d'une petite montagne appelée «Pain de sucre», au pied de laquelle s'élève aujourd'hui la florissante petite ville de Campbellton.

Au printemps suivant, la troupe entière traversa à Restigouche, où il y avait une garnison française sous les ordres de M. de D'Anjac, à un endroit appelé Pointe à la Garde.

Cette pointe est à douze milles en bas de l'église de Ste-Anne de Restigouche, sur la rive nord de la baie. C'est un cap qui s'avance dans la baie et laisse, au nord-est, une grande échancrure, ou anse, qui se prolonge jusqu'à la Pointe Escumenac, l'espace de six milles. C'est là que la Baie des Chaleurs perd son nom pour prendre celui de Restigouche. Les Français, peu avant la conquête, avaient un camp militaire à Restigouche, comme en font foi les actes de baptêmes, de mariages et sépultures des Pères Récollets Étienne et Ambroise, conservés dans les archives de Carleton. Pour se protéger contre la poursuite des vaisseaux anglais, ils avaient établi une batterie de canons à la Pointe à Bourdon. Peu après la prise de Québec, en 1759, les Anglais, ayant appris par les sauvages que les Français avaient un camp à Restigouche, vinrent les en déloger.

Le capitaine Byron, probablement le célèbre navigateur, grand-père du poète de ce nom, s'avança avec les vaisseaux le *Fame*, le *Dorsetshire*, l'*Achille*, le *Scarborough* et le *Repulse*, pour attaquer la flotte française qu'il rencontra le 8 juillet à la Pointe-à-la-Garde. La flotte française était composée du *Machault*, de trente-deux canons, de l'*Espérance*, de trente, du *Bienfaisant*, de vingt-deux, du *Marquis de Marloze*, de dix-huit. Les Français, que l'arrivée des émigrés acadiens avaient renforcés, et aidés des sauvages, s'étaient préparés à recevoir chaudement l'ennemi ; leurs vaisseaux étaient protégés par la Pointe à la Batterie, où plusieurs canons avaient été mis en position. Plus bas, à la Pointe à la Garde, d'où la vue s'étend jusqu'à l'embouchure du Restigouche, était un piquet de soldats qui avaient ordre de veiller sur le cours de la rivière et d'avertir de l'approche de la flotte anglaise.

Favorisés par un bon vent, les vaisseaux de Byron remontèrent sans obstacles jusqu'à la Pointe des Batteries, où une vive canonnade s'engagea. Deux bâtiments fran-

çais furent mis hors de combat et les canons de la batterie réduits à silence ; le *Bienfaisant* et le *Marquis de Marloze* durent se retirer vers le village sauvage, tandis que les Anglais s'avançaient jusqu'à la Pointe à Martin, sur le rive opposée, où ils souffrirent beaucoup du feu de quelques canons placés à fleur d'eau. Cependant, leur artillerie supérieure criblait les vaisseaux français ; un de ceux-ci fut poussé au rivage, près de la chapelle de Restigouche, tandis que le commandant de l'autre mettait le feu aux poudres, afin de l'empêcher de tomber aux mains des Anglais.

Resté maître du champ de bataille par la destruction de la flotte ennemie, Byron fit détruire un amas de cabanes, décoré du nom de Nouvelle-Rochelle, et situé sur la Pointe à Bourdon, à trois milles au-dessus du village de Restigouche. Pendant ce temps, les français et les sauvages se réfugiaient dans les bois. Cependant 350 Acadiens tombèrent aux mains des Anglais et furent conduits prisonniers à Halifax sur un navire commandé par un nommé MacKenzie.

« L'imagination se reporte fortement, dit l'abbé Ferland de qui nous tenons ces détails, vers ces scènes animées et terribles, quand on se trouve sur le théâtre même de la lutte. Des vaisseaux des deux nations rivales se croisant, se fuyant, se rapprochant ; leurs longs pavillons qui flottent dans les airs et portent un défi à l'ennemi ; au milieu des broussailles du rivage, ces troupes grotesquement coiffées et habillées ; ces caps arides, surmontés du drapeau blanc et défendus par des pièces d'artillerie dont la gueule s'allonge hors des meurtrières pour vomir le feu et la mort ; ces nuages de fumée roulant sur les eaux et déroband aux combattants la vue du ciel ; le craquement des mâts qui se brisent, les sifflements aigus du commandement ; le bruit de mousqueterie et du canon, les cris de la victoire, de la

douleur et de la rage : voilà les parties du drame qui se jouait, il y a plus d'un siècle, dans cette baie aujourd'hui si calme."

C'était le dernier épisode de la longue rivalité entre la France et l'Angleterre sur cette terre du Canada.

Les restes des malheureux émigrés acadiens, réfugiés dans les bois, après la destruction de la flotte de M. de D'Anjac et du fort Restigouche, allèrent rejoindre leurs frères de Tracadieche, après le départ des Anglais. Ces derniers, plus heureux que les émigrés, avaient vu la tourmente sans en éprouver les désastres, cachés qu'ils étaient dans le barchois et à l'abri de toutes surprises.

Plusieurs continuèrent leur route en descendant la Baie jusqu'à Bonaventure et furent les fondateurs de cette belle et florissante paroisse, à laquelle ils donnèrent probablement son nom, en souvenir de Monsieur de Bonaventure, gouverneur français de l'Île Saint-Jean, leur ancienne patrie. D'autres trouvent l'origine de ce nom dans celui du Père Bonaventure, récollet, ancien missionnaire de l'Acadie dont nous parlerons plus loin.

La paix ayant été établie par la reddition finale de tout le pays aux Anglais, les nouveaux colons de Tracadieche purent se livrer, sans crainte des vexations dont ils avaient été si souvent victimes en Acadie, au défrichement du sol, à la pêche si abondante en ces parages, et à la chasse. Dès le printemps 1756, les nouveaux colons avaient courageusement jeté les fondations de la nouvelle colonie qui alla toujours en progressant soit par l'arrivée de nouveaux colons, soit par la richesse du sol et l'abondance de la pêche.

Ils furent longtemps privés des secours de la religion à cause des malheurs de la guerre.

Depuis le départ de Restigouche des Pères Récollets Etienne et Ambroise, qui durent quitter le pays après la con-

quête, aucun missionnaire n'avait visité ces endroits. Les Acadiens de Tracadieche, ainsi que ceux de toute la Baie des Chaleurs, qui voyaient tous les jours grossir leur nombre, par l'arrivée de leurs frères échappés à la mort ou à la déportation, et qui étaient alors au nombre d'environ 1200, tant à Tracadieche que sur les deux rives de la baie, virent avec une joie extrême l'arrivée au milieu d'eux du bon Père Bonaventure. Il fit sa résidence ordinaire à Bonaventure. Mais devenu vieux et accablé de nombreuses infirmités, il écrivait, le 28 novembre 1766, à l'évêque de Québec :

“ Je vous écris par un sauvage nommé François Condo pour vous informer de la situation des missions qu'on m'a confiées tant des Français que des sauvages. Tous ont montré leur zèle pour soutenir la religion et le prouvent encore tous les jours, malgré tous les obstacles qu'ils ont eu à vaincre, et j'espère qu'eux, leurs enfants et tous leurs descendants seront fidèles à en observer tous les préceptes. Je commence à être sur l'âge, très infirme et presque incapable de les desservir comme il conviendrait. J'ai bien encore des raquettes, mais je n'ai plus de jambes pour aller secourir les malades à sept ou huit lieues.”

Le Père Jean Baptiste de la Brosse, le célèbre missionnaire Jésuite du Golfe Saint-Laurent, visita la Baie des Chaleurs en 1771 et 1772 et fit bâtir à Tracadieche la première chapelle, à l'endroit du cimetière actuel. C'était un homme d'une grande énergie et d'une sainteté éminente. C'est un des Jésuites dont le souvenir est resté le plus vivace parmi les populations où il a exercé son apostolat.

Dans un rapport de ses missions de 1771, il parle ainsi des Acadiens de Tracadieche :

“ J'y ay trouvé icy un peuple docile et zélé pour les instructions ; outre la messe et le catéchisme de tous les matins, ils m'ont encore demandé de leur faire la prière

tous les soirs, avec un mot d'instruction, où ils assistent en foule, et qui les dispose peu à peu à gagner l'indulgence du jubilé, (1) que je suis résolu de faire gagner, Dieu aidant, les premières semaines du carême, tant à ceux d'icy qu'à ceux des postes voisins que j'en ay prévenus de vive voix et par écrit ; M. Bourdage, témoin oculaire et désintéressé qui remettra cette lettre à V. G., lui pourra rendre de tous les Acadiens qu'il a vus dans ces quartiers un témoignage capable de Lui donner de la consolation."

Pendant l'évêque de Québec, plein de sollicitude pour le salut des âmes de cette partie éloignée de son immense diocèse, était souvent fort embarrassé pour trouver un missionnaire qui voulût se charger de ces difficiles et lointaines missions, lorsque la Divine Providence vint à propos à son secours.

En 1772, arrivait à Québec un jeune ecclésiastique, venant de France, où il avait fait ses études et s'était préparé depuis longtemps par la prière et le recueillement aux importantes missions que le Bon Dieu lui réservait : c'était l'abbé Bourg.

Joseph Mathurin Bourg naquit à la Rivière-aux-Canards, paroisse Saint-Joseph, le 9 juin 1744, de Michel Bourg et d'Anne Hébert. Il avait 11 ans à la déportation des Acadiens et fut exilé en France avec ses parents. Grâce à la protection de M. l'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire général de l'évêque de Québec, résidant à Paris, l'ami dévoué et le grand protecteur des malheureux déportés acadiens en France, il fut admis, avec son confrère l'abbé Bro et deux autres jeunes acadiens, au Petit Séminaire de Saint-Malo.

Après avoir terminé ses études théologiques, il fut envoyé au Canada, à sa demande expresse, et ordonné à Québec

(1) Jubilé universel accordé par Clément XIV pour implorer l'assistance divine au commencement de son pontificat.

au mois de septembre 1773. C'est alors que Monseigneur de Québec lui proposa les missions de la Gaspésie et de toute l'Acadie, privées de secours religieux depuis longtemps et dans l'état le plus déplorable.

Il accepta avec joie et générosité cette mission et cet acte de confiance de son Evêque et arriva à Tracadieche à l'automne 1773. Il avait ordre de fixer sa résidence ordinaire à cet endroit, comme étant le centre le mieux situé pour rayonner par toutes les autres missions. C'était d'ailleurs l'endroit le plus populeux de toute la Baie des Chaleurs. M. Bourg était encore chargé spécialement de parcourir toute l'Acadie, de relever le courage des repatriés et de leur promettre, au nom de l'Evêque de Québec, qu'il s'intéresserait à leur sort, et qu'il tâcherait de leur donner le plus tôt possible les secours religieux dont ils étaient si avides et privés depuis si longtemps.

Son premier soin en arrivant à Tracadieche fut de se ménager un logement en allongeant la sacristie de la chapelle bâtie par le P. de la Brosse. Ce fut avec des transports d'une joie impossible à décrire que ces braves colons acadiens virent au milieu d'eux un prêtre résidant, le premier de sa race élevé à la dignité sacerdotale, venant les consoler, les encourager et les bénir. Aussi s'empresait-on de toute part à répondre à ses désirs et à sa voix évangélique.

Il y avait à cette époque, à Tracadieche, 40 familles environ, formant une population de 200 âmes, se livrant à la pêche et à la chasse et quelques-uns à la culture du sol.

M. Bourg passa ce premier hiver auprès de ses ouailles, et alla faire une mission à Bonaventure et chez les sauvages de Restigouche, dont il apprit la langue à fond en peu de temps.

Dès le printemps 1774, il partit pour ses lointaines missions de l'Acadie, qu'il tardait à son cœur de patriote de

revoir, après une si longue et si douloureuse absence. Accompagné de deux sauvages, il pénétra à travers la forêt jusqu'à la rivière Saint-Jean, où il trouva un grand nombre de sauvages qu'il évangélisa et un établissement assez nombreux et prospère d'Acadiens échappés à la déportation au loin par un coup de main assez hardi.

Voici comment l'abbé Casgrain rapporte le fait dans son livre " Pèlerinage au pays d'Évangéline " :

" Pendant que les transports cinglaient sur la Baie de Fundy, un Acadien de Port-Royal, du nom de Beaulieu, ancien navigateur au long cours, ayant demandé au capitaine du navire où il était détenu, avec deux cent vingt-quatre autres exilés, en quel lieu du monde il allait les conduire ;

— Dans la première île déserte que je rencontrerai, répondit-il, insolemment.

" Hors de lui-même, Beaulieu, qui était d'une force peu ordinaire, lui asséna un coup de poing qui l'étendit sur le pont. Ce fut le signal pour les autres captifs, qui probablement s'étaient concertés d'avance. Quoique sans armes, ils se précipitèrent sur leurs gardes, en blessèrent quelques-uns et mirent les autres hors de combat.

« Beaulieu prit le commandement du transport et alla l'échouer dans la rivière Saint-Jean, près de la mission que dirigeaient les P. P. Germain et de la Brosse. »

M. Bourg demeura plusieurs jours à la rivière St-Jean, donnant la mission à tous les postes français et sauvages de l'endroit. Comme ils furent heureux ces pauvres Acadiens de voir au milieu d'eux un prêtre de leur race, eux si avides de la parole de Dieu et des secours religieux ! Mais combien pénibles étaient ces missions pour le missionnaire ! Il fallait à chaque petit bourg, à chaque station même, au milieu d'un petit groupe de quelques familles, quelquefois sous la misérable cabane d'un pêcheur au bord

de la mer, ou dans l'intérieur de la forêt, sous la tente d'un sauvage, dresser un autel, consacrer les mariages par les bénédictions de l'Eglise, mariages souvent contractés déjà devant un notable de la place ou le chef du campement, suppléer aux cérémonies du baptême, catéchiser les enfants, donner la première communion, enfin couronner la mission par une retraite de deux ou trois jours et confesser tout le monde ; car tous accouraient à la mission, et la suivaient religieusement. Et après s'être réconciliés avec leur Dieu, ils s'en retournaient plus forts contre les épreuves à venir, consolés de leurs souffrances actuelles.

A la nouvelle de la venue du missionnaire, on s'empresait de se rendre à l'habitation la plus vaste, qui lui servait alors de chapelle et de résidence. Des familles entières faisaient cinq à six lieues et quelques fois plus, par des chemins difficiles, à travers la forêts, ou montés sur des barques conduites par des jeunes gens. On campait autour de l'habitation du missionnaire et l'on y restait tout le temps de son séjour au milieu d'eux, tant on était heureux de sa présence et avide des secours de la religion. On assistait à tous les offices qui duraient presque des journées entières, avec la piété et le recueillement des chrétiens des temps apostoliques.

«Spectacle singulièrement émouvant, s'écrie M. Rameau de St-Père, que celui de cette affluence agreste et enthousiaste, autour de ce visiteur étrange, isolé, presque misérable. Quand il survenait à travers les bois, accompagné d'un ou deux sauvages, sa simplicité, son dénûment même, n'était pas sans grandeur. Mais on comprend difficilement comment un homme pouvait suffire à une telle besogne. Les stations étaient plus fatigantes encore que les parcours ; il faut réellement que dans ces réunions où se reflétait tant de puissance morale, les missionnaires aient puisé des joies intérieures et des consolations religieuses qui seu-

es pouvaient compenser les fatigues et l'épuisement du corps.»

Après un assez long séjour consacré aux missions de la rivière Saint-Jean, M. Bourg continua sa route en visitant tous les postes où il y avait un groupe d'Acadiens. Il fit une mission à Petitcodiac et à Memramcook. A la Baie Sainte-Marie nouvellement établie par les rapatriés acadiens, M. Bourg demeura quelques semaines. Il y fit plusieurs mariages et y baptisa même des adultes de quatorze à seize ans. Puis se rendit à Halifax, où il trouva plusieurs catholiques de langue anglaise. Nous verrons plus loin ce qu'il fit pour eux.

Au retour, il séjourna quelque temps à Cocagne, et y fit aussi plusieurs baptêmes et mariages, et bénit les fosses de ceux qui étaient morts durant l'absence du missionnaire. Puis donna une assez longue mission à Miramichi, Miscou et Caraquet.

A la fin du mois de novembre 1774, il était de retour à Tracadie où il passa l'hiver pour recommencer au printemps le cours de ses pénibles missions.

Il fit à l'évêque de Québec, un rapport du succès de cette première mission, si fructueuse pour le salut des âmes de ces pauvres Acadiens, privés depuis longtemps de secours religieux.

Mgr Hubert, alors évêque de Québec, en fut si satisfait qu'il conféra à M. Bourg les titres et la juridiction de grand-vicaire pour toute l'Acadie et autres missions, tant en Gaspésie que sur les deux rives de la Baie des Chaleurs, et combla le jeune missionnaire de ses éloges, bien mérités d'ailleurs. En lui octroyant ses pouvoirs, Mgr Hubert s'exprima ainsi :

«Le zèle qui vous fit abandonner l'Europe pour vous sacrifier au salut de vos frères, plus chers à votre cœur par les sentiments de la religion que par ceux de la nature, ne

trouve point d'obstacles insurmontables dès qu'il s'agit de gagner des âmes à Jésus-Christ. La difficulté des chemins, la mauvaise humeur des peuples, que nous ne vous avons pas laissé ignorer et qui ne vous a pas épouvanté, l'incertitude du succès, rien de tout cela ne ralentit votre zèle ; à toutes ces représentations que notre affection autant que notre devoir nous obligeait de vous faire, vous ne nous avez donné que des réponses dignes d'un ministre de Jésus-Christ.

— Je ne suis venu, avez-vous dit, que pour les âmes abandonnées de secours. — De si beaux sentiments ne pouvaient que nous plaire infiniment ; ils ont en effet pénétré jusqu'au plus tendre et au plus intime de notre cœur. Et pour entrer dans toutes vos saintes et pieuses intentions, seconder votre piété et esprit apostolique, nous vous avons revêtu et vous revêtons par les présentes de tous nos pouvoirs.»





CHAPITRE DEUXIÈME

M. BOURG (suite) ; GUERRE DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINNE ; SOULÈVEMENT DES SAUVAGES ; PACIFICATION
PAR M. BOURG ; FONDATION DE L'ÉGLISE
D'HALIFAX, N.-E. (1778-1797)

DURANT les trois années qui suivirent, M. Bourg visita la Gaspésie et la Baie des Chaleurs jusqu'à Miscou. On ne voit pas qu'il se soit rendu en Acadie.

Mais en 1778, une mission plus délicate et plus dangereuse lui fut confiée par l'Évêque de Québec.

La guerre de l'indépendance avait éclaté. Les sauvages, excités par des émissaires américains dont le principal agent était un certain John Allan, établi au fort Machias, et qui était en relation avec les Micmacs du golfe St-Laurent, prirent une attitude très menaçante. On put craindre un instant un soulèvement général.

Cette révolte, dans les circonstances difficiles que traversait alors l'Angleterre, eût singulièrement compliqué la situation déjà si compromise par elle-même.

Sir Richard Hughes, alors lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, averti du danger par Michaël Franklin, surintendant des sauvages, écrivit au gouverneur-général dont la résidence était à Québec, le priant d'insister auprès de l'évêque catholique de cette ville, afin que celui-ci envoyât immédiatement un missionnaire parmi les tribus en pleine effervescence.

Quel hommage rendu à la puissance de la religion catholique !

M. Bourg se trouvait en ce moment à Tracadie. Il avait un grand ascendant sur l'esprit des sauvages dont il connaissait parfaitement la langue et les mœurs. C'était

bien l'homme tout indiqué pour cette mission d'apaisement. Aussi l'évêque de Québec lui dépêcha-t-il immédiatement un exprès pour l'en charger.

Sans hésiter, n'écoutant que la voix du devoir et l'ordre de son évêque, M. Bourg, accompagné de deux sauvages fidèles, se rendit aussitôt auprès des tribus soulevées par John Allan ou ses agents.

Il réunit les chefs et tint avec eux plusieurs conseils. Il leur dépeignit le danger auquel ils s'exposaient ; il leur fit comprendre la félonie de leur conduite.

Il fut si éloquent, si persuasif, il sut si bien trouver le chemin du cœur de ces naïfs enfants des bois, qu'il réussit à les faire renoncer à leurs projets belliqueux. Il les amena enfin à renouveler leurs promesses de loyauté à la Couronne britannique, ce qui se fit en grande cérémonie devant l'honorable Michaël Franklin et d'autres officiers du roi. (Voir notes à la fin.)

Dès ce moment, M. Bourg eut à Halifax ses coudées franches, et dans les missions catholiques de tout le pays une entière latitude dont il sut user largement au profit de ses coréligionnaires et à l'honneur de la religion.

Sir Richard Hughes voulut cependant lui témoigner sa reconnaissance d'une manière plus tangible. L'immense service rendu à la colonie naissante par M. Bourg méritait certes quelques égards. Le lieutenant-gouverneur lui fit concéder gratuitement l'Ile-aux-Hérons ; quatre milles de terrain en superficie sur la terre ferme, sur la rive sud de la Baie des Chaleurs—où se trouve aujourd'hui la paroisse de Charlo, N. B.— ; et enfin une certaine étendue de terre où se trouvent actuellement les édifices religieux de Saint-Joseph de Carleton, rive nord de la Baie, jusqu'à la pointe ou cap des Bourgs. A son départ de Tracadieche, M. Bourg céda une partie de ce dernier terrain à l'église. Le reste appartient encore à ses arrière-neveux.

Ce fut ce zélé missionnaire qui engagea, en 1783, les familles irlandaises d'Halifax, à présenter une pétition à Sir Andrew Snape, qui avait succédé en 1781 à Sir Richard Hughes. Par cette pétition, les Irlandais demandaient des mesures plus libérales et plus tolérantes pour le libre exercice de leur religion.

Sur la demande qui lui en fut faite par le lieutenant-gouverneur, la législature décréta l'abolition des clauses injurieuses et iniques qui privaient les citoyens catholiques, sujets de Sa Majesté, du droit de posséder et de la liberté de pratiquer ouvertement leurs devoirs religieux dans la Nouvelle-Ecosse.

C'est de cette époque que date l'émancipation des catholiques de la Nouvelle-Ecosse.

Le 16 juillet 1787, M. Cravé, vicaire-général de l'évêque de Québec, écrivait à M. Bourg, à Tracadie, que les Irlandais catholiques d'Halifax, profitant de la liberté religieuse que venait de leur octroyer la législature, demandaient à l'évêque de Québec un prêtre qui se fixât parmi eux. Ils s'étaient d'abord adressés à l'évêque de Londres qui leur avait répondu, naturellement, qu'Halifax n'était pas dans son diocèse.

M. Bourg était donc prié de se transporter à Halifax, d'examiner les choses par lui-même et d'en rendre compte à M. Cravé. Il devait s'enquérir du nombre des catholiques dans la ville et les environs. Il devait s'assurer si l'on pouvait librement bâtir une église et un presbytère à Halifax ; quels moyens on avait de faire vivre un prêtre, etc.

L'évêque voulait donner ce poste à M. Bourg qui parlait couramment l'anglais. Il eût eu pour successeur à Tracadie, M. l'abbé LeRoux, récemment arrivé de France.

On prévoyait déjà qu'Halifax deviendrait un centre important. Grâce à l'influence de M. Bourg, les catholiques y avaient obtenu du parlement, en faveur de la religion,

des avantages que bien d'autres n'eussent point osé demander.

M. Bourg était bien désigné d'avance comme devant être le fondateur de cette Eglise naissante. Il était déjà vicaire-général de l'évêque de Québec pour toute l'Acadie. Les services signalés qu'il avait rendus à la colonie lui avaient attiré le respect et la considération des autorités civiles d'Halifax. Le choix de l'évêque était des plus heureux et des plus motivés.

Tout en remplissant sa mission, M. Bourg était chargé de dire aux catholiques d'Halifax, au nom de l'évêque de Québec, qu'il ne les oublait pas, qu'il était très content du zèle qui les animait pour leur religion ; qu'il ne perdait pas de vue leurs intérêts spirituels et travaillerait de tout son pouvoir à les secourir.

M. Bourg arriva à Halifax pendant l'été de 1784. Après avoir fait un minutieuse enquête sur les points exposés, par ordre de l'évêque, les catholiques Irlandais s'engageant à payer cent louis par année au prêtre résidant au milieu d'eux, il rendit à l'évêque de Québec un compte très détaillé de sa mission.

Cet important rapport ne parvint pas à sa destination.

Rentré à Tracadie vers la fin de l'automne, M. Bourg écrivit de nouveau à M. Gragé, vicaire-général, lui redisant les succès de sa mission.

«J'eus l'honneur, dit-il, d'écrire à Mgr l'évêque, étant à Halifax dans le courant de l'été dernier, que je me conformais au désir de Sa Grandeur qui était que je résidasse à Halifax ; M. LeRoux devait résider en la Baie-des-Chaleurs, et moi j'étais sur mon départ d'Halifax pour chercher mes effets en la Baie et retourner au plus tôt.

«J'ignore si cette lettre est parvenue à Sa Grandeur et c'est ce qui m'oblige de vous écrire la présente. Le trajet d'Halifax à la Baie m'a pris trois semaines, et, dans une

tempête qui dura dix jours sans discontinuer, tout l'équipage fut déconcerté, excepté le capitaine. Je fus obligé de servir de matelot pour me sauver la vie, et à mon arrivée je tombai malade, tant j'avais essuyé de fatigues et de froid. Cette indisposition m'a retenu dans la Baie ; si Dieu me conserve, j'espère me transporter à Halifax ce printemps pour y faire ma résidence jusqu'à nouvel ordre de mon évêque.

« Quant à M. LeRoux, qui est un très digne prêtre, il est maintenant d'un âge si avancé qu'il lui est impossible de pouvoir desservir tous les endroits éloignés et même les moins éloignés durant l'hiver. Ainsi, je crois, qu'il serait à propos, si Sa Gardeur l'avait pour agréable, que M. LeRoux vint résider où je suis, (à Tracadieche), qui est maintenant l'endroit le plus considérable de la Baie, puisqu'il y a soixante-dix-huit familles habitants. Neuf lieues plus haut est la mission de Restigouche qu'il pourrait encore desservir, ainsi que les endroits nommés Pégéquit et Caraquet où il peut y avoir en tout quarante habitants. Le second endroit le plus considérable est Bonaventure, douze lieues plus bas que Tracadieche et toujours sur la côte nord où il y a environ soixante habitants. Quatre lieues plus bas est un endroit appelé Paspébiac où il peut y avoir vingt-trois habitants, ensuite Port-Daniel, Pasbeau, la Grande-Rivière et Percé. Du côté du sud de l'ouverture de la Baie, se trouve Miramichi où il peut y avoir vingt familles et quantités de sauvages ; plus loin, Cocagne et Memramcook où réside M. LeRoux, parce qu'il y a cent habitants au moins.

« Ne serait-il pas possible de placer un jeune prêtre à Bonaventure pour y résider dans le cours de l'hiver ? L'été il parcourerait les différents endroits que j'ai nommés.

« M. Leroux pourrait suppléer pour les malades pendant son absence.

«Je suis persuadé que votre zèle apostolique vous excitera à faire tout ce qui dépendra de vous pour favoriser cet arrangement.»

L'arrivée du Père Jones à Halifax, au printemps 1786, après le départ de M. Bourg de cette ville, déranga tous ses plans.

Le Père Jones était de l'ordre des Capucins qui avaient déjà fourni plusieurs missionnaires en Acadie, sous la domination française. C'était un homme instruit et fort distingué.

Mais comment expliquer son arrivée à Halifax, venant d'Angleterre, sans mission préalable de l'évêque de Québec, pendant que M. Bourg était bien le légitime pasteur de la nouvelle église ?

Il faut croire que les Irlandais catholiques d'Halifax, désireux d'avoir un prêtre de leur race, avaient fait jouer des influences à Londres pour parvenir à leurs fins.

C'est ce qui explique la mauvaise volonté qu'ils témoignèrent à M. Bourg durant le dernier séjour qu'il fit au milieu d'eux, en l'hiver 1786.

Et voici d'ailleurs ce qui vient confirmer cette opinion par la lettre suivante que M. Bourg écrivait à M. Gravé, le 25 juillet 1786, datée de Tracadie :

« Monsieur Gravé, vicaire-général,

Monsieur,

« Je profite de la première occasion, qui est celle de Monsieur Girouard (1) pour vous écrire la présente et vous informer de mon retour en la Baie. La dernière que j'ai eu l'honneur de recevoir de la part de Sa Grandeur est celle datée du 27 octobre de l'année précédente, par laquelle j'étais informé de l'ordination de M. Girouard et de sa desti-

(1) Plus tard curé et fondateur du collège St-Hyacinthe.

nation pour la Baie-des-Chaleurs. On m'a dit que Sa Grandeur ou vous-même, de sa part, m'avait écrit depuis ; ces lettres peut-être supposées ou réelles ne me sont point encore parvenues.

« Dans ma dernière, que je crois avoir parvenue à son adresse, je prenais la liberté d'informer Sa Grandeur que je pensais ne pouvoir toucher le salaire de mes deux années écoulées et encore moins la continuation. Ce qui est arrivé en effet. De plus, au sujet de cette nouvelle congrégation (d'Halifax), j'informais Sa Grandeur que je voyais évidemment que les Romains catholiques avaient regret de s'être engagés de me donner cent louis *per annum* C'est en effet avec beaucoup de peine que j'ai pu retirer le salaire de six mois écoulés. Mais à dire le vrai, supposé qu'ils eussent la volonté d'entretenir deux ecclésiastiques (?) en cet endroit, ils ne le peuvent, ils sont encore en dette de trois ou quatre cents louis pour la bâtisse de leur église. Ainsi dans le cours de l'hiver (1786), voyant, par les dépenses faites pour mon passage, dont ils ont refusé de me dédommager en rien, que je ne faisais que de m'endetter de plus en plus pour pouvoir subsister en cet endroit où tout le nécessaire à la vie est d'une cherté extraordinaire, je pris le parti de quitter l'endroit le 18 février pour me rendre en la Baie Sainte-Marie et desservir, en attendant le printemps, les gens de cet endroit et ceux du Cap Sable. »

Mgr de Québec, pour éviter tout froissement entre les deux missionnaires, rappela M. Bourg en la Baie-des-Chaleurs et lui écrivit, le 15 octobre 1787, en lui donnant de nouvelles instructions.

« Les Evêques d'Irlande, lui dit-il, et celui de Cork en particulier, paraissant disposés à fournir des missionnaires pour la Nouvelle-Ecosse, nous avons donné à M. Jones, missionnaire à Halifax, un pouvoir spécial, (sans toutefois

(2) M. Bourg avait été informé de l'arrivée du Père Jones à Halifax.

vous ôter la prééminence), pour gouverner en chef sous notre autorité, toutes les missions où il jugera à propos de placer quelqu'un de ces prêtres. Il est de même nation qu'eux, parle la même langue, les connaît pour la plupart et sera par conséquent plus en état que personne de juger de leurs talents et de leur répondre dans l'occasion, d'autant plus qu'il n'y a pas lieu d'espérer que le diocèse de Québec puisse fournir par lui-même un nombre suffisant d'ouvriers pour tous ces cantons qui augmentent considérablement.

“ Bien attendu, néanmoins, que M. LeRoux et M. Girouard continuent de relever de vous.”

M. Bourg se soumit de tout cœur à ce nouvel ordre de choses et Mgr de Québec s'empressa de l'en féliciter.

“ Je suis charmé, dit-il, que vous ayez quitté Halifax, puisqu'il paraît que vous n'y étiez plus nécessaire par l'arrivée de M. Jones et que d'ailleurs il était impossible de vous y maintenir avec décence, faute de revenu suffisant. J'ai applaudi à la liberté que vous avez donnée à M. Jones d'agir *ad arbitrium* en votre absence. Ou je me trompe bien, ou c'est un ecclésiastique vertueux, incapable d'abuser de votre confiance. Aussi je me dispose à le munir de certains pouvoirs essentiels à raison de la grande distance où il est maintenant de vous. J'ai reçu plusieurs lettres de ce missionnaire qui me confirment toutes dans la bonne idée que j'ai conçue de lui. Il ne faut pas être surpris qu'il ait été plus goûté en ce endroit que ne l'aurait été un étranger. Il est de la nation irlandaise, connaît leurs usages, les suit en partie et par là même est plus en état de leur plaire. Il m'a rendu un compte détaillé de la disposition de ces catholiques et des qualités requises dans les missionnaires qu'on pourrait leur envoyer. J'ai fait passer le tout à Londres à M. Hussey (1) que j'ai prié en même temps de pourvoir à cette partie de votre district.

(1) M. Hussey chargé d'affaire de l'évêque de Québec à Londres.

« Venons à la Baie des Chaleurs.

« Lorsque j'y envoyai M. Girouard, il devait être seul jusqu'à nouvel ordre, et en conséquence, il fut chargé de toutes les missions. Aujourd'hui que vous voilà de retour le même arrangement ne doit plus subsister. Vous n'y trouveriez pas votre compte. J'ai donc jugé à propos de laisser seulement à M. Girouard, les missions de Restigouche, de Napiséguit, de Caraquet et de Miramichi. Toutes les autres vous appartiendront. Par ce moyen, toute la Baie sera desservie plus facilement et vous saurez, ainsi que M. Girouard, à quoi vous en tenir. Restent le Cap Breton et l'Île Saint-Jean, dont j'ai encore parlé à M. Hussey. Mais en attendant je désirerais bien que vous y fissiez une visite dans le cours de l'été, pourvu que vos missions n'en souffrent pas, ou que vous y envoyassiez M. Girouard, dans le cas où il pourrait faire ce voyage sans préjudicier aux missions auxquelles il est préalablement obligé.

« Pour ce qui est de la résidence ordinaire de M. Girouard, je serais d'avis qu'il la fit à Caraquet ; cette mission étant à peu près le centre de celles qui font son partage. C'est pourquoi je lui ai enjoint de s'y transporter cet automne, d'assembler les habitants, de les faire convenir d'une place convenable pour bâtir un presbytère et transporter la chapelle (car j'apprends par mon secrétaire qu'elle est placée à une extrémité de la mission, et que mon prédécesseur, à la réquisition des habitants vous pria, il y a trois ans, de la faire transporter au milieu). M. Girouard est encore chargé de dresser un procès-verbal de la délibération des habitants de Caraquet, des mesures qu'ils prendront pour remplir nos intentions, de la nomination des syndics, etc, et de nous envoyer pendant l'hiver ce procès-verbal afin que nous lui donnions notre sanction.

« Il hivernera encore à Bonaventure, n'y recevra de dîme qu'à proportion du séjour qu'il fera, traversera ce printemps

à Caraquet où il présidera à son nouvel établissement, tout en faisant ses missions. Il aura recours à vous pour les difficultés qui pourront survenir, et j'espère que vous voudrez bien le favoriser de vos conseils dans une affaire où il me semble que vous trouverez votre avantage comme lui.

« M. Girouard nous a demandé la rénovation de ses pouvoirs extraordinaires et nous lui avons accordé, mais sans préjudice à l'autorité que vous avez sur lui, en qualité de grand-vicaire. Car notre intention est qu'il ait recours à vous dans tous les cas où il sera à portée de le faire.

« Les sauvages de Madawaska ayant demandé ce printemps M. le Claire, curé de l'Isle-Verte, pour leur faire la mission, nous le leur avons envoyé dans la persuasion que vous étiez encore à Halifax. Maintenant que vous êtes plus proche, si vous voyez jour à faire vous-même cette mission, vous voudrez bien en donner avis à temps à M. le Claire qui en est chargé jusqu'à nouvel ordre. »

Le lecteur nous pardonnera sans doute ces longues citations, d'abord parcequ'elles jettent une vive lumière sur l'histoire de nos intéressantes missions de la Baie-des-Chaleurs, et ensuite, afin de conserver à l'histoire ces précieux documents.

M. Bourg demeura donc en la Baie-des-Chaleurs et vit ainsi se retrécir le champ immense de ses missions.

En 1786, M. Bourg résolut de faire construire une nouvelle église à Tracadie. Ce qui l'engagea à l'entreprendre, ce fut l'activité, le développement que prit le commerce du poisson, si abondant dans ces parages. De grandes demandes venaient d'Halifax et même des Antilles. Aussi la population du village augmenta-t-elle considérablement.

Les difficultés auxquelles M. Bourg se heurta, l'opposition que lui suscitèrent certains esprits brouillons sur le choix du site de la nouvelle église, le fit renoncer pour le moment à l'entreprise.

A cause du mauvais vouloir des habitants de Tracadieche, il transporta sa résidence à Bonaventure. C'était les prendre par leur côté le plus sensible ; car, au fond, ils aimaient et respectaient leur pasteur. Aussi devinrent-ils plus conciliants ; nous le verrons tout à l'heure.

En cette même année 1786, M. Bourg reçut l'aide d'un nouveau missionnaire, tout jeune, M. l'abbé Girouard, prêtre acadien comme lui, qui fut chargé des missions du Nipissigui, Caraquet et Miramichi, comme nous l'avons vu plus haut. Sur l'ordre de l'évêque de Québec, M. Girouard se fixa à Caraquet comme étant le poste le plus central et le plus important.

En 1789, Mgr Hubert régla le différend survenu entre les habitants de Tracadieche et leur pasteur. Par sa lettre pastorale datée du 16 juillet, il ordonnait de bâtir la nouvelle église à l'endroit désigné par M. Bourg. On se soumit et les travaux commencèrent immédiatement.

Cette seconde église fut édiflée sur la terre que possède aujourd'hui M. André Allain, en face de l'église actuelle et à quelques pas de l'ancienne.

M. Bourg bâtit aussi un presbytère à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'église de Carleton.

Le 1er octobre 1787, M. Bourg baptisait un enfant dont il fut lui-même le parrain, et sa gouvernante et cousine, Madeleine Bourg, la marraine.

Cet enfant devait jouer un grand rôle dans la politique et dans la magistrature. Il se nommait Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal. Grâce à la protection de Mgr Plessis, il fit de fortes études, devint député au parlement pour le comté de Champlain et mourut juge de la Cour Supérieure. Son père, Jean-Baptiste Vallières, et sa mère, Marguerite Corneillier-dit-Grandchamp, étaient établis à Carleton depuis peu.

C'est lors de sa première visite à Carleton, que Mgr

Plessis connut la famille Vallières et l'enfant, alors âgé d'une dizaine d'années. Il engagea le père à venir s'établir à Québec afin d'assurer l'avenir de son fils, lui promettant sa haute protection.

M. Bourg, fixé maintenant à Tracadie et aidé dans son ministère apostolique par de nouveaux missionnaires, ne fit plus de longues missions, si ce n'est en Gaspésie et chez les sauvages de Restigouche.

Il établit sa famille à Tracadie.

D'après le savant chercheur acadien M. P. P. Gaudet, Michel Bourg, père du missionnaire, avait convolé en secondes noces avec Brigitte Martin, veuve de Séraphin Bro, père de l'abbé Jean Bro, dont nous avons parlé plus haut.

Transporté en France avec sa famille lors de la déportation, il figure dans le *Rolle des habitants tant du Canada, de l'Isle Royale que de l'Acadie*, provenant des prisons d'Angleterre, auquel (Michel Bourg) le Roi a accordé une pension à raison de dix sols par jour à compter du jour de son arrivée à Saint-Malo, au printemps 1763, étant âgé de 46 ans, avec son épouse Brigitte Martin, âgé de 48 ans.

Il faut croire que la mère de l'abbé Bourg, Anne Hébert, serait morte en Angleterre ou durant la traversée, et que Michel Bourg aurait convolé en secondes noces en ce pays avec la veuve de Séraphin Bro.

M. Gaudet affirme aussi que Michel Bourg mourut chez son fils, l'abbé Bourg, à Tracadie. Il est difficile de vérifier cette assertion, vu que l'abbé Bourg n'a laissé aucun acte de sépulture dans toutes ses missions, ce qui paraît étrange quant on sait qu'il avait un soin scrupuleux d'inscrire tous les actes de baptême et de mariage dans ses registres, conservés soigneusement dans les archives de l'Eglise de Carleton.

Quoiqu'il en soit, la veuve de Michel Bourg, décéda le 3 avril 1779 à Saint-Jacques de l'Achigan, au presbytère de

son fils, l'abbé Jean Bro, curé de cette paroisse, et fut inhumé le lendemain. Elle était âgée de 64 ans.

M. Bourg avait établi près de lui son frère, Charles Bourg, qu'il maria à Théodiste Savoye, et qui fut la souche des Bourgs ou Bourques de Carleton. Aussi trois sœurs, mariées aussi à Carleton.

En 1791, M. Bourg fit la visite de tous les postes soumis à sa juridiction et en rendit compte à l'évêque de Québec dans une lettre datée de Percé.

« J'informe Votre Grandeur, dit-il, que grâce au Seigneur jouissant toujours d'une bonne santé, j'ai fini de parcourir nord et sud toutes mes missions, de sorte qu'en trois ou quatre jours je partirai de Percé, où je suis depuis quelque temps, pour retourner à la Baie et faire une mission à Carraquet. J'y suis allé ce printemps, mais ces pauvres gens ne pouvaient avoir recours à moi dans le cours de l'hiver.

« J'ai reçu les Saintes-Huiles pour lesquelles je vous remercie et le mandement à l'égard de la suppression de quelques fêtes. J'ai lu ce mandement en chaque lieu et m'y conformerai ainsi que tous les habitants.

« On ne voit que misère en la Baie cette année, attendu que la pêche du saumon et la chasse ont presque entièrement manqué ; la pêche à la morue est fort médiocre, mais la récolte assez bonne.

« C'est un malheur qu'on ne soit pas plus porté à cultiver avec soin. Quelques habitants de ma paroisse (Tracadieche) recueillent déjà depuis quelques années plus qu'ils ne dépensent.

« J'espère que cet exemple inspirera aux autres, qui vivent très mal dans le cours de l'hiver, le désir de les imiter. »

Après vingt longues années de pénibles missions, par des chemins difficiles, exposé sans cesse aux périls de la mer, M. Bourg vit sa santé s'ébranler considérablement.

Son cerveau à la suite de contradictions de toutes sortes venant parfois de la part de ceux pour lesquels il s'était prodigué et n'avait jamais marchandé ses bons offices, subit aussi, d'après la tradition, de terribles secousses.

Épuisé, malade, travaillé par mille infirmités, résultat de ses longues courses apostoliques en toutes saisons, M. Bourg, se sentant incapable de supporter seul le lourd fardeau de ses vastes missions, sollicita son rappel en 1794. Ce ne fut cependant qu'à l'automne de 1795 qu'il put avoir un successeur dans la personne de l'abbé L.-J. Desjardins, prêtre français, que la Révolution avait jeté sur nos plages.

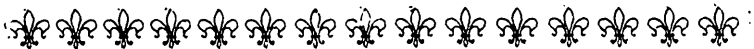
L'évêque de Québec, considérant les nombreux services que l'abbé Bourg avait rendus à la religion, le transporta à l'importante cure de Saint-Laurent, près Montréal.

Mais son cœur si généreux, si fort dans les épreuves, se brisa à la pensée de quitter pour toujours ses chères missions. Il ne fit que languir dans son nouveau poste et s'éteignit pieusement dans le Seigneur, le 20 août 1797, après avoir reçu tous les secours de la religion des mains du grand-vicaire Roux, de Montréal. Il n'était âgé que de 53 ans, 2 mois et 11 jours.

Ses funérailles eurent lieu le lendemain au milieu d'un grand concours de fidèles et de membres du clergé de Montréal.

Les restes mortels furent déposés dans le caveau de l'église de Saint-Laurent où ils reposent encore.

Mais sa mémoire et son souvenir ont traversé les âges. Ils demeurent vivaces parmi les populations de la Baie des Chaleurs qui se les transmettent de génération en génération, comme une de leurs plus chères traditions.



CHAPITRE TROISIÈME

M. L. J. DESJARDINS ; RELATIONS ; RÉGLEMENTS DE
FABRIQUE, ETC. (1795-1801)

— —

LA pénurie de prêtres qui se faisait sentir par tout le pays après la conquête, était la cause que l'évêque de Québec se trouvait quelquefois fort embarrassé pour répondre aux appels réitérés et pressants des habitants de la Gaspésie et de la Baie-des-Chaleurs, demandant déjà depuis longtemps des prêtres qui demeurassent au milieu d'eux. La source d'où lui était venu près des deux tiers de son clergé, la France, se trouvait maintenant étrangère ; les ordres religieux des Jésuites et des Récollets, qui avaient fourni tant et de si généreux missionnaires, se trouvaient supprimés. Le diocèse de Québec par lui-même ne pouvait fournir que peu de sujets pour réparer toutes ses pertes, et les besoins spirituels se faisaient sentir davantage, après les malheurs de la guerre. Pendant trente ans on fit des efforts incroyables pour parvenir à faire venir de France des prêtres au secours du diocèse, sans pouvoir surmonter la résistance invincible qu'y opposait le gouvernement britannique.

Le 15 octobre 1787, Mgr de Québec écrivait à M. l'abbé Bourg, au sujet d'un prêtre français, l'abbé Ledru, que M. Bourg avait rencontré en la Baie Sainte Marie et pour lequel il sollicitait l'admission dans le diocèse.

“Je crois comme vous que M. Ledru est prêtre ; les lettres qu'il a écrites ici et les attestations que vous envoyez dans votre dernière le prouvent suffisamment. Mais quoiqu'il en soit, nous sommes d'avis que vous ne lui donniez aucun emploi, par cela qu'il est français, et que le gouvernement britannique a une opposition déclarée contre l'ad-

mission des prêtres français dans le diocèse de Québec, et que sa délicatesse sur ce point augmente chaque jour." . . .

Pour lever cet obstacle, il ne fallut rien moins que la Révolution française. Elle fit voir ce qu'il fallait penser des ecclésiastiques français ; combien ils étaient attachés aux bons principes, et ennemis de la nouveauté.

Aussi, en 1793 et depuis, tout prêtre muni d'un passeport d'un secrétaire du roi, fut reçu à Québec, sans la moindre difficulté.

« C'est ainsi, dit Mgr Tangnay, que le Canada s'enrichit des dépouilles de la France, et eut le double avantage de donner asile à des malheureux et de se procurer des sujets éprouvés par la persécution. »

La Baie-des-Chaleurs en particulier profita des avantages de cette émigration d'un nouveau genre. La population, considérablement accrue durant ces dernières années, ne pouvait se résigner à l'absence trop souvent prolongée du prêtre, et faisait depuis longtemps de vives instances auprès de l'évêque de Québec, pour avoir des prêtres résidant, au moins dans les postes les plus peuplés.

C'était surtout le dimanche et les fêtes que l'on éprouvait le plus la privation des offices divins et de la parole de Dieu.

A Tracadie, lorsque le missionnaire était absent ces jours-là, l'on se réunissait tous dans l'église, et l'on y célébrait la « messe blanche. » Le père Charles Dugas, vénérable vieillard, victime de la déportation et le plus ancien de la place, lisait à haute voix les prières de la messe. Puis Benjamin Leblanc, un autre vieillard, qui était maître-chantre, entonnait les chants liturgiques que l'auditoire répétait en chœur. On récitait ensuite pieusement le chapelet, auquel on ajoutait quelques cantiques, et l'office se terminait par une leçon de catéchisme aux enfants, donnée par une personne pieuse de l'endroit.

On rencontrait en effet parmi ces pauvres colons, beau-

coup plus souvent que nous ne l'imaginons, des personnes sachant lire et écrire, comme en font foi d'ailleurs les registres conservés aux archives de Carleton ; l'on y rencontre plusieurs signatures fort proprement écrites.

Le père Charles Dugas était aussi chargé de baptiser les enfants en danger de mort, durant l'absence du missionnaire. C'était en effet le plus instruit des habitants du lieu et le plus capable d'administrer ce sacrement nécessaire. Ce respectable vieillard mourut à l'âge patriarcal de 100 ans, le 25 janvier 1801. Il avait épousé Anne Leblanc, et tous deux étaient venus de l'Acadie.

Le 30 juillet 1795, Mgr Hubert, évêque de Québec, débarquait à Percé, en tournée pastorale en Gaspésie et dans la Baie-des-Chaleurs, accompagné de trois prêtres français, victimes de la Révolution et récemment arrivés au Canada. C'étaient M. H.-J.-L. Desjardins, vicaire-général, L.-J. Desjardins, frère du précédent et désigné comme successeur à M. Bourg à Tracadie, et M. J. Castanet, destiné aux missions de Caraquet et de toute la rive sud de la Baie.

L'évêque et ses compagnons arrivèrent à Carleton (nous nous servons à l'avenir de ce dernier vocable qui a prévalu sur l'ancien, Tracadie, pour désigner cet endroit ; vocable donné en l'honneur de Sir Guy Carleton, alors gouverneur du Canada,) au commencement de septembre. M. L.-J. Desjardins devait s'y fixer et desservir Bonaventure temporairement. L'évêque avait l'espoir d'y mettre un prêtre résidant sous peu. Il était aussi chargé de la mission de Ristigouche.

M. Desjardins qui venait succéder à M. Bourg, à Carleton, était un homme très instruit et très distingué ; riche de biens de famille et rempli de zèle pour l'ornementation du temple du Seigneur et la pompe des cérémonies religieuses. Il rendit de grands services aux pauvres missions

de sa juridiction, en leur fournissant toutes choses nécessaires au culte.

Quelque temps après son arrivée à Carleton, il écrivait à l'évêque de Québec :

« Votre présence et vos instructions, Monseigneur, lui disait-il, ont produit partout les plus grands effets. C'est une consolation pour vos missionnaires d'avoir à cultiver un champ que vous avez si bien défriché. Nous tâcherons de suivre en tout vos désirs et vos exemples ; et nous n'oublierons jamais la bonté paternelle avec laquelle vous nous avez traités pendant cette mission. C'est un surcroît de bienfaits qui vous assurent dans nos cœurs une éternelle reconnaissance. »

Dès son arrivée à Carleton, M. Desjardins se mit à l'œuvre pour terminer les travaux de l'église laissée inachevée par M. Bourg, et qui n'était pas encore en un état convenable pour la célébration des offices divins.

Aussi engagea-t-il vivement ses nouveaux paroissiens à contribuer volontairement à une répartition qu'il fit, aidé des notables de l'endroit, afin de terminer les travaux avant l'hiver. Il donna l'exemple en contribuant généreusement de sa bourse.

Il avait emporté avec lui divers ornements pour servir au culte, tant de France que de Québec ; Mgr Plessis, alors curé de Québec, son ami personnel, lui en avait aussi envoyé une certaine quantité dont il fait l'énumération dans une lettre où il exprime finement sa reconnaissance et son amitié pour le généreux donateur :

« Les précieuses reliques, dit-il, tous vos bouquets, votre ornement vert avec ses dalmatiques (?), nous sont parvenus en bon ordre. Il vous plaît d'appeler tout cela des « vieilleries » ; nous les prions comme nos plus beaux ornements et ne nous en parons qu'aux jours de grande fête. Nous avons d'ailleurs estimé l'intention du *donantis* et cela ajoute encore du mérite aux dons.

« Il fallait voir la surprise, l'admiration de nos habitants et surtout des sauvages à la messe de minuit, quand nous avons déployé toutes ces richesses ! De leur vie, dirent-ils, ils n'avaient jamais rien vu de si beau ! En effet, il faut convenir que notre cortège était pompeux, et l'autel fort bien illuminé. . . .

« Vous avez beau sourire, mon cher curé, vous n'avez toujours point eu dans votre cathédrale une messe de minuit si brillante ; diacre et sous-diacre (?), cérémoniaire, thuriféraire, acolytes, rien n'y manquait, pas même la gravité du célébrant.

« Cependant, au milieu de l'office, un fougueux ouragan qui a fait craquer tous les membres de notre église, a troublé un peu notre sérénité.

« En mémoire de vous, continue-t-il, nous sèmerons avec grand soin les beaux épis de blé-d'Inde, ainsi que les lentilles et les fèves qui nous viennent, je ne sais de quelle main. Venez-en manger votre part cet été avec Monseigneur. Vous allez voir en parcourant mes domaines, s'il est possible à votre misérable serviteur de les desservir convenablement.»

En outre de Carleton et Ristigouche, M. Desjardins avait encore à desservir Grande Grave, Pointe St-Pierre, Percé, Grande Rivière et Pashos, en Gaspésie ; puis Port Daniel, Paspébiac et New-Carlisle. Ce dernier endroit, établi depuis peu par des loyalistes, avait coûté au gouvernement impérial la somme énorme de £82,000 sterling ce qui faisait dire plus tard au juge Thompson que cet argent « n'avait pu être dépensé que pour creuser des caveaux sous terre ; car sur le sol on ne voit rien qui ait pu motiver de si grosses dépenses.»

Du côté sud de la Baie, M. Desjardins desservait encore la Rivière l'Anguille, Rivière Jacquet, etc. On voit que le champ était encore assez vaste et qu'il avait raison de se

plaindre à Mr Plessis de son insuffisance pour répondre à tous les besoins.

« J'ai exposé succinctement à Monseigneur, dit-il dans la lettre citée plus haut, la nécessité d'être deux prêtres ici ; vous le sentirez vous-même, j'espère. Je sais qu'il y a bien d'autres besoins dans cet immense diocèse ; mais, de bonne foi, en avez-vous de plus urgent ? Je n'insisterai point en parlant dans ma propre cause ; je vous la donne à défendre. Mais, observez que Percé seul avec l'île Bonaventure, la Pointe St-Pierre, Gaspé et la Grande Rivière, seraient bien capables d'occuper un prêtre toute l'année. Je crois que ces endroits pourraient aussi le faire vivre, si on doublait la dime, ainsi que de justice, à raison d'une desserte plus fréquente. Percé a besoin d'une résidence un peu longue du missionnaire. Bonaventure et Paspébiac occuperaient encore un homme de travail et le soutiendraient, je crois, en augmentant un peu les honoraires. Carleton et Ristigouche sont assez, n'en doutez pas, pour un homme qui veut bien faire son devoir ; car "qui trop embrasse, mal étirent." Ainsi, vous voyez, mon cher curé, qu'au lieu d'un, il nous faudrait bien deux bons collaborateurs. Pesez tout cela en présence du prélat et de Dieu.

« Le petit frère de Caraquet (M. Castanet) a pris son vol et me laisse un peu chagrin ; son arrivée m'avait comblée de consolation. »

M. Desjardins reçut bientôt les auxiliaires si instamment demandés ; car nous voyons arriver, en 1797, M. de la Vaivre à Bonaventure, pour s'y fixer, et M. Alexis Lefrançois, en 1801, à Percé.

Jusqu'à l'arrivée de M. Desjardins à Carleton, en 1795, nous ne trouvons aucune trace d'érection de fabrique en cet endroit, ni autres documents paroissiaux que les registres de baptêmes et mariages. Il y avait cependant quelques

marguillers, quoique la fabrique n'existât pas régulièrement ; car l'on trouve sur une feuille détachée une espèce de reddition de compte laissée par M. Bourg, et rendue par Mathurin Bujold, qualifié de marguiller, en 1784. Aussi une mention d'Abraham Dugas, marguiller, en 1785. Augustin LeBlanc, en 1786, et Pierre Dugas, en 1789.

Dans l'ancienne église, on voit aussi la mention d'un banc réservé au capitaine de milice dont le nom n'a pas passé à la postérité.

C'est M. Desjardins, sans doute à raison d'un plus long séjour à Carleton, qui commença à tenir les archives régulièrement et à inscrire dans un cahier les délibérations de la fabrique.

Nous trouvons aussi un contrat conclu entre les sauvages de Ristigouche et Georges Deschemard pour la construction d'une chapelle dans leur mission, pour remplacer sans doute celle qui avait été brûlée par les Anglais quelques années auparavant. Cette chapelle devait mesurer 56 pieds en longueur et 36 en largeur, et le prix en était de 500 piastres. Ce contrat est signé à Ristigouche, le 27 juillet 1791, en présence de M. Bourg, par une vingtaine de chefs micmacs et M. Deschemard.

M. Deschemard avait rebâtit aussi l'église de Bonaventure incendiée vers 1791, et il travailla plus tard à celle de Carleton.

Le premier acte officiel inscrit dans le cahier des documents paroissiaux par M. Desjardins, fut celui de l'élection de Paul Rabineau, marguiller, le 1er janvier 1795, auquel on remet la somme de £36,6,6, étant le total des revenus de la fabrique à cette époque ; en plus un certain nombre de billets signés R. Innis, commis de M. Lee, marchand de poisson de l'endroit, dont on n'avait pu rien retirer jusqu'alors. Puis, suit une liste de l'inventaire du vestiaire de l'église qui n'était guère garni.

On trouve aussi au même livre des délibérations, en date

du 13 septembre 1795, les règlements suivants, consentis et approuvés dans une assemblée plénière de tous les habitants de l'endroit : 1er, Que suivant l'intention de Monseigneur, les missionnaires seront transportés et accompagnés d'un poste à l'autre par les habitants du lieu, chacun leur tour. C'est-à-dire que le prêtre, suivant les besoins de la mission, aura droit de requérir les habitants ou marguilliers pour se faire conduire au poste le plus prochain qui sera obligé d'en faire de même, sans que personne prétexte aucun motif pour s'en dispenser, à moins que de nécessité, au jugement des marguilliers.

Les conducteurs n'auront rien à réclamer ou exiger pour leur temps, frais, etc., attendu que c'est une corvée de paroisse à supporter à tour de rôle.

2e Il sera fourni aussi gratuitement au prêtre missionnaire tout le bois de chauffage dont il aura besoin chaque année et, pour cela, chaque habitant en conduira lui-même une corde par an, ou moins s'il y en a assez ; ce qui sera soumis à la surveillance des marguilliers, qui, au cas de refus ou de négligence des parties, s'en plaindront au prêtre missionnaire.

3e Le prêtre missionnaire permettra aux habitants éloignés de se chauffer et retirer dans sa cuisine avant les offices, autant qu'on s'y comportera décemment, et que cela n'entraînera pas d'inconvénient.

4e Que les habitants travailleront immédiatement à réparer la couverture du presbytère qui est mauvaise et qu'ils feront leurs efforts pour arranger un appartement pour eux, dans la partie vacante du presbytère du côté du nord ; ce qui leur a été offert par les prêtres missionnaires, pour une plus grande liberté réciproque.

5e Qu'il sera fourni cette année seulement une quantité de foin, environ 200 hottes, au prêtre missionnaire, attendu qu'étant arrivant il ne saurait s'en procurer aisément.

6e Enfin, qu'on fera rentrer les vieilles dettes de l'église pour faire finir cette bâtisse imparfaite et qui a déjà besoin de réparations.

Ces règlements sont signés par Zacharie Nadeau, Jean LeBlanc, Pierre LeBlanc et Claude Landry, tous marguilliers.

Les absences prolongées du premier missionnaire, M. Bourg, qui avait plus de 400 lieues de mission, avaient naturellement été la cause qu'il s'était introduit bien des abus dans la paroisse. Il n'est pas surprenant que M. Desjardins, qui était un homme d'ordre et d'action, ait pris de suite des mesures énergiques et efficaces pour les réprimer ; la nouvelle paroisse, bien qu'ayant une existence de plus de vingt ans, n'en était pas moins à ses débuts et avait besoin d'un guide sage et éclairé pour se constituer sur des bases plus solides et plus durables.

Après avoir réglé et mis en ordre la discipline intérieure de l'église et les affaires de la fabrique, M. Desjardins songea sérieusement à poursuivre les réparations urgentes de l'église et du presbytère, construits par M. Bourg. Ce dernier avait légué généreusement tous ses droits de propriété sur les terres qui lui appartenaient, en faveur de la fabrique.

M. Desjardins fit donc appel à ses nouveaux paroissiens pour subvenir aux frais des réparations à faire, et à cet effet, régla que chaque habitant devait apporter 10 planches de 10 pieds, au printemps de l'année 1796, »

Durant l'été 1796, M. Desjardins fit la visite de ses missions et en fit un rapport à Mgr Plessis, alors curé de Québec, avec lequel il tenait une correspondance amicale et suivie. Mr Plessis s'intéressait beaucoup aux missions de la Gaspésie et de la Baie des Chaleurs.

M. Desjardins écrivait de Percé, le 3 septembre 1791 ; « J'arrive du bout du monde, au moins du terme de ma mission, de la Rivière-au-Renard. J'ai fait beaucoup de che-

min ; j'ai pris un aperçu des lieux, des gens et de ce que l'on peut y faire par la suite avec un peu plus de loisir que j'en avais à y rester. J'ai été quinze jours dans cette excursion ; il faudrait y passer deux mois. La chose est impossible, à moins qu'on ne me donne un confrère pour veiller au centre de la mission, tandis que je courrais au loin. M. de la Vaivre, je crois, serait bien propre à cet emploi et je serais très content si vous pouviez m'en faire le cadeau à la Saint-Michel.

« Le cher Castanet n'est pas oisif de son côté, comme bien vous le pensez. Je lui ai fait faire près de 50 lieues pour me rencontrer, et il ne m'a point trouvé au rendez-vous. Jugez de son impatience et de la mienne ; mais le devoir m'appelait ailleurs et il a fallu tout lui sacrifier. J'espère aller le joindre chez les sauvages de Miramichi, où il compte cabaner cet hiver. Franchement, nous faisons plus de cas de ces pauvres chrétiens que de bien d'autres. Moi, je suis très content des miens, et je me fixerais volontiers à Ristigouche avec eux, si c'était possible. »

Plus loin il ajoute au sujet de l'église de Carleton :

« Notre *Cathédrale* avance et si, pour le coup, elle n'est pas à l'abri du feu, (1) j'espère au moins qu'elle sera à l'abri des fougueux aquilons. Nous n'avons rien épargné pour la rendre solide, élégante même, suivant nos moyens. Nous espérons que vous ne nous oublierez pas dans vos réformes d'ornements « Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier ». Nous vous ferons honneur, et nous tiendrons compte de toutes vos vieilleries. Si vous pouvez y joindre un missel, n'importe la date et le format. Oserais-je vous prier de me céder un de vos rituels anglais ? vous ne sauriez croire le nombre d'Irlandais qui se trouvent sur les côtes ; je souhaiterais avoir quelques livres à leur mettre

L'église de Bonaventure avait été incendiée durant la Semaine Sainte de l'année 1791.

entre les mains pour les retirer de l'oisiveté le dimanche. Tâchez donc de me procurer des " Imitations " ou " la Vie dévote ", le " Catéchisme de Douay ", le " Manuel ", etc.

Comme nous l'avons vu plus haut, M. Desjardins, d'abord seul pour toutes les missions de la Gaspésie et de la Baie des Chaleurs, avec M. Castanet pour la région du sud de la Baie, peut enfin avoir le secours d'un prêtre. C'était M. de la Vaivre, prêtre-français, comme lui victime de la Révolution et probablement du même diocèse. (1)

Il en exprime sa gratitude à Mgr Hubert dans une lettre datée de Carleton, le 10 janvier 1707.

" J'ai reçu, dit-il, par M. de la Vaivre, votre gracieuse réponse du 18 octobre dernier, et j'ai fait passer à Caraquet les dépêches de Votre Grandeur pour M. Castanet. Les démarches et les sacrifices que vous voulez bien faire pour notre mission, nous pénètrent de la plus vive reconnaissance ; vous ajoutez particulièrement à la mienne par le cadeau d'un excellent confrère et d'un superbe patron (Saint-Joseph pour l'église de Carleton), dons qui deviennent doublement chers, en les recevant de votre main.

" L'arrivée de M. de la Vaivre a causé dans toute la Baie une révolution de joie ; elle a été extrême à Bonaventure, et ma satisfaction a été complète en voyant que votre choix remplissait tous mes désirs. J'espère que ceux de notre nouveau confrère seront aussi satisfaits, et qu'il trouvera ici les consolations qu'il cherche dans le ministère ; il ne tiendra pas à moi de lui adoucir les peines qui en sont inséparables.

" Je ne dois pas vous laisser ignorer qu'il se livre avec beaucoup de zèle et de fruit à l'éducation de la jeunesse ; et qu'il est comblé de bénédictions par ce bon peuple avide d'instruction. Agrérez-en, après Dieu, notre gratitude commune.

" Tout le monde se flatte de votre visite cette année, et

(1) M. de la Vaivre était du diocèse de Lyon.

nous faisons particulièrement des vœux pour qu'il plaise à Dieu vous accorder la continuation d'une santé qui nous est si chère."

Au mois de mai suivant, M. Desjardins écrivait à l'évêque de Québec :

"Quand je vous ai écrit par la voie de Madawaska je me proposais de vous donner quelques détails relatifs à la côte nord, le temps ne me l'a pas permis.

"J'ai eu le plaisir de me réunir dernièrement à mes deux confrères à Paspébiac et Bonaventure, où nous avons conféré des dispositions nouvelles que nécessitait l'arrivée de M. de la Vaire. Il a bien voulu se charger de Bonaventure, Paspébiac et Port Daniel ; sa santé ne lui permet pas d'écouter son zèle et d'étendre plus loin sa mission. M. Castanet me remet Nipissiguit, attendu la grandeur de sa mission.

"Il est juste qu'il profite du bienfait dont vous avez comblé la Baie ; Ristigouche, Percé et les environs me restent à desservir.

"M. Castanet jouit d'une excellente santé, malgré les fatigues inséparables de ses voyages d'hiver ; il conserve toujours l'aimable caractère que vous lui connaissez.

"Notre église de Carleton est en grande réparation et doit être incessamment refaite à neuf. Un coup de vent furieux a emporté une partie du toit. J'ai fait défaire le reste, et nous attendons le constructeur des églises de Ristigouche et de Bonaventure (M. Deschemard), pour élever la nôtre sur le même plan ; mais nos moyens sont faibles, et l'incertitude pour la pêche prochaine nous donne bien quelques inquiétudes. Si Dieu nous conserve le zèle et le bon accord que j'admire dans le plus grand nombre des habitants, j'espère voir la fin de cette grande entreprise.

"L'espérance de voir cet édifice béni de vos mains. Monseigneur, est un grand encouragement pour nous"

Comme le dit M. Desjardins, dans sa lettre à l'évêque de Québec citée plus haut, une furieuse tempête sous forme d'ouragan, si commune en la Baie des Chaleurs, vint fondre au commencement de mars 1797, sur l'église encore mal jointe et à demi-terminée, lui enlevant la majeure partie du toit, en disloquant la charpente jusqu'aux fondations, et la rendant inhabitable.

Ce fut une dure épreuve pour les habitants de Carleton, qui avaient déjà fait tant et de si grands sacrifices pour sa construction.

Cependant cette épreuve ne les découragea pas ; au contraire, elle ne fit que stimuler leur zèle et leur dévouement à la maison du Seigneur. Pleins de confiance dans la sagesse et le dévouement de leur zélé missionnaire, et remplis de cette foi vive des anciens jours, qui savait faire des merveilles, ils se mirent résolument à l'œuvre ; et le 12 mars suivant, une assemblée de tous les habitants de l'endroit, présidée par M. Desjardins, étudia les moyens de remédier au mal.

M. Desjardins, dans un discours plein d'onction, représenta d'abord que tous les évènements viennent de Dieu qui, en frappant même son église, nous apprend à remonter à la source des biens et des maux ; puis l'on délibéra.

Après de longs pourparlers, on résolut d'agir promptement. Il parut évident qu'il fallait refaire entièrement la bâtisse, dont toute la charpente ébranlée était peu solide, et descendre en premier la couverture qui menaçait de s'effronder.

M. Louis Estiambre s'offrit d'ôter le comble, pourvu que chaque habitant lui donnât deux planches, et la proposition fut agréée. On décida que l'office divin se ferait au presbytère en attendant la reconstruction du nouvel édifice ; tous promirent de contribuer généreusement si l'entreprise était confiée en bonnes mains.

On autorisa M. Desjardins à écrire à M. Georges Deschemard, constructeur de l'église de Bonaventure, pour lui proposer de consolider celle de Carleton, et de transporter le sanctuaire à l'autre extrémité.

On promit de payer immédiatement le terme des bancs de l'église qui n'était pas encore tout à fait expiré.

On choisit deux syndics, savoir : Claude Landry et Jean LeBlanc, auxquels Joseph Boudreau, marguillier en exercice fut adjoint pour veiller aux contrats, réparations et dépenses convenables, de concert avec le prêtre missionnaire, pour les intérêts de l'église et de la paroisse.

Une souscription volontaire fut ouverte, et chacun fut invité à contribuer suivant ses moyens, aux frais de la nouvelle église.

Chaque habitant s'engagea à ajouter dix planches aux deux déjà fournies, et à donner des journées de courvée, selon qu'il en serait requis par les syndics et les marguilliers.

Commencés sous des auspices aussi encourageants, les travaux furent poussés avec vigueur, grâce à l'admirable entente et à la bonne volonté des habitants, et furent terminés au mois de décembre 1798.

Le 23 de ce mois, après les annonces et préparatifs convenables, les fidèles de la paroisse étant assemblés au son de la cloche, on procéda à la bénédiction solennelle de l'église, sous le vocable de Saint-Joseph.

« Cette cérémonie, dit M. Desjardins, ayant été accompagnée de toute la pompe convenable au temps et au lieu, fut terminée par une invitation aux paroissiens de continuer leur entreprise si bien commencée, et une offrande faite à l'église par le prêtre missionnaire (M. Desjardins) lui-même pour encourager la parfaite décoration. »

Tous se retirèrent pleinement satisfaits, pénétrés de reconnaissance et de zèle pour la gloire de Dieu, sentiments

bien partagés par le pasteur et chef de cette église naissante.

M. Desjardins avait contribué largement de sa bourse à la construction de la nouvelle église, en prêtant à la fabrique la somme assez ronde pour le temps de \$250,00. Il avait en outre, de concert avec son frère le grand-vicaire Desjardins, enrichit le temple de tableaux et d'ornements.

En voici la liste : un tableau de Saint-Joseph mourant, (assez bon), un autre de la Madeleine, (beau pour le temps) ; trois toiles peintes pour devants d'autels, (figures affreuses) ; un ornement complet, vert et violet, avec dalmatiques ; un calice d'argent, (lequel sert encore à l'autel), ; un tabernacle réparé, avec deux petites statues ; une garniture de six grands chandeliers et la croix, argentés ; quatre grands bouquets et une grande couronne ; une croix processionnelle ; une croix en fer au clocher ; deux grands reliquaires dorés ; une statue de St Joseph, dorée ; une petite couronne du Saint Sacrement ; une chape et un grand ornement brodé.

Comme on le voit M. Desjardins avait fait à l'église des dons vraiment appréciables pour l'époque et beaucoup de ces articles existent encore à l'église de Carleton.

Nous avons vu plus haut que M. de la Vaivre se fixa à Bonaventure, et qu'à raison de sa faible santé, il n'avait d'autres missions que Paspébiac et Port-Daniel ; Bonaventure comptait alors une population de 236 âmes et 126 communiants. Il reconstruisit l'église et la bénit le jour de la Pentecôte de l'année 1797.

Quant à M. Castanet, il ne fut que trois ans dans les missions de Caraquet et Miramichi. Il remonta à Québec pour se faire soigner d'une maladie contractée au cours de ses voyages ; il y mourut, jeune encore, à l'Hôpital général, le 26 août 1798, et y fut inhumé.

A l'occasion de cette mort prématurée, qui privait la Baie des Chaleurs d'un missionnaire zélé, et M. Desjardins d'un compatriote et ami sincère, celui-ci écrivait de Percé, en date du 17 septembre, 1798, à Mgr Plessis, que Mgr Denaut avait choisi pour son coadjuteur l'année précédente : « J'ai reçu votre consolante lettre du 19 juillet dernier, au retour de mon voyage du sud de la Baie des Chaleurs. Vous connaissez, j'imagine, l'étendue et les besoins de cette mission ; ils croissent surtout par la perte réelle que nous venons de faire. La mort du cher M. Castanet ne justifie que trop vos présages et nos craintes ; c'est grand deuil pour Caraquet et pour toute la Baie. On ne peut être plus chéri, ni plus universellement regretté. Je vous laisse à penser combien ce sacrifice m'est pénible et nous cause d'embarras.

« La Baie, je vous assure, ne m'offre plus que tristesse : M. de la Vaivre est aux invalides et je n'en vaut guère mieux. Quand jugerez-vous à propos de nous relever de garde ? Vous nous faites espérer un prêtre pour Caraquet ; quand viendra-t-il ? »

Mgr Plessis qui s'intéressait tant aux missions du Golfe Saint-Laurent, envoya un autre prêtre français, M. Joyer, récemment arrivé au Canada, pour remplacer M. Castanet dans les missions de la rive sud de la Baie-des-Chaleurs. M. Desjardins s'empessa d'en témoigner sa satisfaction à Mgr Plessis.

« Qu'il m'est doux et consolant, écrivait-il le 20 février 1799, de vous entendre parler de notre pauvre Castanet, et que j'envie son heureux sort ! Votre bon suffrage m'est un présage rassurant pour lui, mais effrayant pour moi ; car je suis loin de lui ressembler, et de mériter tout ce que vous me dites d'obligeant ?

« L'arrivée de M. Joyer nous a fort agréablement surpris : il justifie à tous égards le jugement favorable que vous en

portez. Nous nous accordons à le croire digne d'occuper un poste, si recommandable par les vertus du cher défunt ; puisse-t-il en faire revivre les rares qualités ! C'est un sujet d'édification et de réforme pour M. de la Vaivre et pour moi. Nous craignons uniquement pour M. Joyer que ses forces ne répondent pas tout à fait à son zèle, et aux besoins de sa pénible mission ; mais nous le croyons aussi prudent qu'éclairé, et l'exemple fatal de son prédécesseur lui servira sans doute de leçon pour ménager ses forces.

« Notre église, enrichie de vos dons, commence à prendre une assez bonne tournure. Nos maîtres-chantres se sont fort bien parés de vos chapes. »

Le 2 janvier 1799, M. Desjardins réunissait tous les habitants de Carleton, dans la sacristie, afin de régler d'une manière définitive la vente des bancs de l'église qui, jusqu'alors, se faisait très irrégulièrement et qui causait bien des troubles et des divisions parmi le peuple. Mais peu au fait du droit paroissial alors en vigueur, il commit dans ses règlements plusieurs erreurs.

« En cette année 1779, les bancs furent loués aux conditions suivantes :

« 1. Que les dits bancs auxquels tous les fondateurs, qui ont rempli leurs obligations, ont un droit légitime, demeureront à perpétuité dans chaque famille, autant que la rente annuelle en sera payée ou qu'il n'y aura point d'accidents ou causes imprévues pour en dispenser, au jugement du prêtre curé et des marguilliers.

(Ce premier article du règlement des bancs fut annulé peu de temps après, à cause des inconvénients qui en résultaient dans une paroisse nouvelle. D'ailleurs, d'après le droit paroissial, la vente des bancs se fait à l'enchère et l'enchère fixe le prix de la rente annuelle. Aux décès des possesseurs d'un banc, il est remis à l'enchère, les héritiers seuls ayant le droit de le retirer.)

« 2. Que la rente des dits bancs sera de cinq shellings, pour les cinq premiers de chaque rang ; de quatre shellings pour les cinq suivants ; et de trois shellings pour les derniers, payables au plus tard dans le courant du mois d'août, au moins à la Saint-Michel, chaque année.

(La coutume de payer la rente des bancs en deux semestres, le 1^{er} janvier et le premier juillet, a prévalu dans nos paroisses.)

« 3. Qu'indépendamment de la rente annuelle ainsi fixée, il sera libre à chacun de mettre à l'enchère pour l'acquisition ou entrée du banc une fois payée.

« 5. Que l'église fournira elle-même les bancs et qu'on entendra compte sur le prix d'achat à ceux qui s'en procureront, libre aux pères de famille de faire mettre leur banc au nom de leurs enfants ; il sera également libre à chacun de sous louer des places dans son banc à toute personne de la paroisse qui n'aura pas refusé de contribuer pour quelque chose.

(Cet article fut annulé comme abusif, par Mgr Plessis, lors de sa première visite à Carleton).

« 6. Que les fondateurs auront un droit exclusif aux dits bancs pour chacun un ; mais que les dits fondateurs, une fois remplis, s'il reste des bancs, il sera libre à tout le monde de mettre dessus à l'enchère ; même aux fondateurs eux-mêmes si un banc leur suffisait pas”.

M. Desjardins s'aperçut bientôt que ces règlements, n'étant pas conformes au droit paroissial, suscitaient déjà bien des difficultés. Aussi le 19 mars de cette même année 1799, en la fête patronale de la paroisse, réunit-il de nouveau les habitants en assemblée de paroisse pour redresser certains articles du règlement.

Dans cette assemblée on régla :

« 1. Que la perpétuité des bancs étant contre l'usage (il aurait du dire le droit) de l'Eglise du Canada et sujette à

beaucoup d'inconvénients, les banes resteront tels qu'ils ont été adjugés, sauf la perpétuité, qui est aujourd'hui annulée. Ainsi, on se conformera pour les dits banes, autant que possible, aux usages de l'église du Canada pour l'avenir.

"2. Pour favoriser le précédent accord il a été accordé quatre années de délai pour payer la criée des banes qui aurait sans doute été moins considérable sans la perpétuité annoncée, et qui se trouve annulée ; ainsi l'entrée des banes pourra être payée en quatre ans par ceux qui voudront profiter du délai proposé, sans préjudice de la rente annuelle.

"3. Il a été convenu que la terre de l'église, située sur le cap, entre celle de M. Rimhosse et Charles Bourg, sera vendue à George Deschemard, contracteur de l'église, pour la somme de trente piastres (!), à payer en ouvrage pour l'église, si toutefois Monseigneur l'évêque y donne son consentement, ce qui sera requis pour la validité du marché.

(Mgr de Québec refusa de sanctionner ce marché, et pour cause, et la vente n'eût pas lieu).

"4. Pour encouragement et récompense des chantres de l'église, il a été proposé et arrêté que pendant leur vie ils auraient une place dans le chœur, et qu'après leur mort ils seraient enterrés dans l'église, qui fournira à leurs frais d'enterrement et au service du jour, de la manière la plus convenable pour reconnaître leurs bons offices rendus à l'église.

(La seconde partie de cet article du règlement, en ce qui concerne les funérailles des chantres, fut déclarée abusive et contraire à la jurisprudence par Mgr Plessis).

"5. Arrêté aussi qu'on fera finir le jubé et qu'on payera un ouvrier en conséquence".

Enfin dans une assemblée de paroisse, tenue le 29 juin de la même année, on passa une résolution conformément aux instructions de l'évêque de Québec à l'égard des banes savoir : qu'ils devaient rester sur le prix de l'adjudication

une fois payés et la rente annuelle, sauf qu'il n'y eût point de perpétuité.

Dans le courant de l'été 1791, M. Desjardins se rendit à Québec dans l'intérêt de ses missions. Le 6 octobre, il était de retour et écrivait de la Pointe St-Pierre à Mgr Plessis.

« Vos sages conseils m'ont un peu rassuré, et vos bonnes prières beaucoup protégé dans mon heureux retour. Trois jours passés à l'Île-aux-Grues, et quatre pour nous rendre ici, voilà l'histoire de notre voyage qui n'offre rien d'intéressant que la joie de l'équipage, et la sensibilité du capitaine surtout lorsqu'on parlait de vous, sujet trop agréable pour ne pas y revenir à plusieurs fois. »

« Je me félicite plus que jamais d'avoir repris le chemin de ma Baie, et il me semble que c'est un plaisir assez partagé par mes bons amis ; puis-je répondre à leur espoir et au vôtre ! J'ai besoin de votre indulgence et de vos prières ; je les réclame avec instance. La bonté très affectueuse avec laquelle vous avez voulu me recevoir chez vous et m'y mettre si à mon aise, me pénètre de la plus vive reconnaissance.

« Vous croirez aisément qu'il m'en coûte de quitter Québec ; un frère, et j'ose dire des pères, des amis, tel que ceux que j'ai trouvés en vous et M. Gragé, méritaient bien quelques regrets. J'ai accepté cette mission de votre main et avec une nouvelle joie ; je vais me mettre en hivernement à Carleton. Je me propose de revenir de grand printemps pour passer ensuite l'été à Ristigouche, y cultiver un peu mes sauvages et des « patates », s'ils peuvent en avoir à planter. »

Les Acadiens de Carleton, comme leurs cousins les Canadiens, avaient conservé le caractère que l'on retrouve partout où la race française s'est implantée. Une certaine légèreté d'esprit, qui s'inspire souvent bien plus volontiers

des impressions présentes que des prévisions de l'avenir ; une vanité individuelle, qui, dans le commun de la vie, rend si difficile le support mutuel ; un grand amour de la critique et du commérage, avec une jalousie innée de ses voisins ; enfin un penchant trop prononcé pour les procès et la chicane, à propos de rien et à propos de tout ; voilà en quelques mots les défauts de notre race.

A la décharge de nos Acadiens cependant, nous devons dire qu'ils se prêtaient facilement à l'arbitrage dans leurs contestations. Ce qui faisait dire à Mgr Plessis, qui avait à un haut degré le discernement des hommes et qui connaissait bien le peuple Acadien : « Ces heureux colons, qui savent mourir sans médecin, savent aussi vivre sans avocat. Ils n'ont nulle idée de la chicane non plus que de l'injustice : si quelques fois il s'élève des contestations entre eux, elles sont aussitôt soumises à un arbitrage et terminées sans retour. Ils ignorent l'usage des clefs et des serrures, et riraient de celui qui fermerait sa maison autrement qu'au loquet, pour s'en éloigner de deux à trois lieues ; si quelques hardes les incommode en route, ils les laissent tout simplement le long du chemin, assurés de les y trouver à leur retour, n'eût-il lieu que le jour suivant. »

M. Desjardins, pour mettre un terme aux différends qui éclataient quelquesfois entre les habitants de Carleton, voulut établir un tribunal d'arbitrage permanent et le faire accepter par une assemblée de tous les habitants de l'endroit.

Le 9 août 1801, il réunit donc en assemblée tous ses paroissiens dans l'église du lieu.

« Les habitants de Carleton, est-il dit dans le rapport, étant convoqués, et réunis en assemblée de paroisse, il a été proposé, sur la représentation du prêtre missionnaire, qu'il serait fort à propos de prévenir toutes espèces de procès entre les habitants du dit lieu, et de régler charitablement par arbitres tous les différends qui pourraient survenir ; de

choisir trois syndics parmi les anciens de la paroisse, d'un caractère approuvé, pour décider et arranger entre eux toutes les affaires qui seront de leur ressort.

«Conséquemment Olivier Bariault, père, Claude Landry et Jean-Charles Landry, ont été élus à la pluralité des voix, et ils ont promis de se conformer aux sages règlements qui seront faits pour déterminer leurs fonctions et les indemniser de la perte de leur temps selon les circonstances à venir.

«L'assemblée a été terminée par une tendre invitation de la part du pasteur à tous les paroissiens de persévérer dans la paix et la charité, et de conserver pour lui un attachement qu'il a témoigné lui-même ressentir pour son troupeau”.

Comme on le voit, l'assemblée législative de Québec était près d'un siècle en retard avec celle de Carleton en sanctionnant ce tribunal d'arbitrage qui est appelé à rendre de si grands services à nos populations rurales.

Dans cette même assemblée de 1801, les marguilliers “ayant désiré reconnaître les services et les présents considérables des Messires Desjardins en faveur de leur église, ont proposé la fondation de deux messes basses annuelles, à perpétuité, pour leur famille, aux frais de la fabrique, l'une le 20 mars, l'autre le 1er de mai, et qu'elles seront recommandées au prône”.

La vive reconnaissance des marguilliers et de tous les habitants, se serait portée à des témoignages encore plus généreux et bien plus étendus envers Messires Desjardins, s'ils n'avaient été retenus par la juste modération de leur pasteur «qui s'estime très heureux d'avoir pu mériter un souvenir durable dans les prières d'une paroisse qui lui est très chère, et qu'il ne saurait quitter sans regrets”.

«Il a été également proposé à l'assemblée une autre fondation d'une messe basse annuelle pour le repos de l'âme du feu Messire Joseph Mathurin Bourg, premier fondateur

de la dite église, et bienfaiteur généreux de la dite paroisse, où il a exercé pendant vingt ans avec un zèle soutenu, les pénibles fonctions de missionnaire. La dite messe devra être acquittée aux frais de la fabrique chaque année le 2 janvier, durant le temps que l'église actuelle subsistera sur l'emplacement donné par M. Bourg".

Ces deux fondations de messes furent réduites à 30 ans, par décision de Mgr de Québec.

Ce sont les derniers actes officiels de M. Desjardins à Carleton.

On a pu constater, par la lecture de ses admirables lettres, que sa santé commençait à souffrir et à s'altérer à raison des fatigues essuyées dans ses courses apostoliques durant les six longues années passées au service des âmes dans la Baie des Chaleurs et dans la Gaspésie.

Mgr Denaut, évêque de Québec, le rappela en 1801, et le plaça à la cathédrale auprès de son ami et protecteur Mgr Plessis, qui continuait à remplir la charge de curé, tout en étant évêque coadjuteur. Le prélat avait une estime particulière pour cette généreuse phalange de prêtres français qui avaient émigré plutôt que de prêter serment à la Constitution civile du clergé. En quittant la France, M. Desjardins avait renoncé à un canonicat dans la cathédrale de Bayeux.

En devenant évêque titulaire, Mgr Plessis nomma M. Desjardins curé d'office de la cathédrale, et, peu de temps après, chapelain de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Mais l'ancien missionnaire de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie, continua à s'occuper de ses chères missions, dont il s'était constitué le procureur et le pourvoyeur bien-faisant.

Connaissant leur pauvreté et leur dévouement, il ne manquait jamais de mettre à bord des bateaux pêcheurs qui retournaient après avoir vendu leur cargaison, des objets de

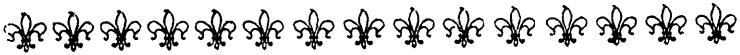
toutes sortes pour les églises, du linge, des ornements et jusqu'à des tableaux, dont plusieurs avaient quelque valeur au point de vue de l'art. C'est dans l'exercice de cette charité qu'il passa les nombreuses années de son séjour à Québec. A l'âge de 80 ans, il parlait encore avec bonheur du ministère qu'il avait exercé au milieu de ses chères ouailles de la Baie.

Voici en quels termes parlait de ce vénérable vieillard M. Doucet, missionnaire à Percé.

“ Le vénérable M. Desjardins ne cesse de penser à nous ; il nous écrit souvent. Il nous envoie des petits présents pour nous encourager ; il me dit qu'il quête pour nous le spirituel et le temporel. Je souhaite ardemment que Dieu conserve ses jours, car certainement nous perdrons beaucoup en le perdant ” (20 déc. 1845).

Dans une autre lettre M. Doucet disait : “ L'économe de nos missions, M. Desjardins, se montre jaloux de partager avec Votre Grandeur le bonheur de procurer la gloire de Dieu en embellissant ses temples ; le même bâtiment qui a apporté vos effets, a aussi reçu à mon adresse une caisse préparée par ses soins et remplie de différents articles pour nos missions. C'est un grand encouragement pour moi dans la tâche de réparer les chapelles et de les mûnir convenablement de tout ce qui concerne le culte ” (24 août 1846)

Le 31 août 1848, M. Desjardins s'éteignait pieusement dans le Seigneur, plein de jours et de mérites, à l'âge avancé de 82 ans et demi. Il fut inhumé dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec.



CHAPITRE QUATRIÈME

M. PAINCHAUD ; VISITES DE MGR PLESSIS EN LA GASPÉSIE, BAIE-DES-CHALEURS ET ACADIE.

1801-1814

LE successeur de M. Desjardins à Carleton fut Messire Michel Auguste Amiot, prêtre canadien. Né à Verchères le 21 octobre 1766, fils de Joseph Amiot et de Madeleine Prévé, il fut ordonné le 24 Mars 1792 à Québec. D'abord missionnaire à St-André de Kamouraska et à la Rivière-du-Loup ; puis curé à Saint-Ambroise en 1799, il fut transféré de cette dernière paroisse à Carleton en 1801 et y arriva vers la Saint-Michel.

Il y trouva son prédécesseur qui lui remit les comptes de la fabrique, laquelle, malgré les nombreux travaux exécutés par M. Desjardins, n'avait d'autre dette, que la somme de £20, balance due à ce dernier par les syndics de l'église.

Les travaux de l'église étant terminés et le presbytère récemment réparé et très confortable, M. Amiot n'eut qu'à jouir des labours de ses deux prédécesseurs et à s'occuper exclusivement du ministère des âmes.

La présence à Percé d'un prêtre qui avait la charge des missions de la Gaspésie, et d'un autre à Bonaventure, ainsi que celle de M. Joyer à Caraquet, avait considérablement allégé le fardeau du missionnaire de Carleton. Il ne lui restait, outre Carleton, qui renfermait alors tous les établissements compris depuis la rivière Cascapédiac, à l'est, jusqu'à la rivière Méguasha, à l'ouest, que la mission des sauvages de Sainte-Anne de Ristigouche, et, sur la rive sud de la Baie, la Rivière à l'Anguille et la Rivière Jacquet.

M. Amiot ne laissa aucune relation de ses missions en la Baie des Chaleurs. D'une piété angélique et d'un grand

zèle pour le salut des âmes, il continua les œuvres de ses prédécesseurs. D'ailleurs l'ordre qu'avait établi M. Desjardins, tant dans les affaires de l'Eglise que dans la police de la paroisse, avait puissamment contribué au bien-être moral et matériel des habitants ; et la paroisse de Carleton pouvait alors être regardé comme un exemple, par la régularité de ses habitants à observer la loi de Dieu, la charité mutuelle et le bon accord, que M. Desjardins, par sa sage administration, et sa direction éclairée, avait réussi à implanter dans l'esprit et le cœur du peuple.

Après cinq ans d'un ministère fructueux et paisible, M. Amiot fut rappelé par l'évêque de Québec, qui lui confia de nouveau la cure de Saint-André avec les missions du Madawaska ; il y demeura une année et fut transféré à la cure de Repentigny. Il se retira du ministère en 1832, et mourut dans cette dernière paroisse, le 23 mars 1834 ; il fut inhumé sous l'église paroissiale.

Mgr Plessis qui s'intéressait si vivement aux missions de la Gaspésie et de la Baie des Chaleurs, étant encore simple curé de Québec et secrétaire de Mgr Hubert, puis coadjuteur de Mgr Denaud, prit en 1809, les rênes du gouvernement ecclésiastique d'une main ferme et assurée, et en homme accoutumé à exercer l'autorité. Il avait alors 45 ans.

Au moment où il prenait la direction de l'immense diocèse de Québec, les missions de Carleton et de Ristigouche devenaient vacantes par le départ de M. Amiot.

L'Evêque jeta de suite les yeux sur un tout jeune prêtre, M. Painchaud, son vicaire à la cure de Québec pour lui confier le soin de ces lointaines et importantes missions, malgré sa jeunesse et son inexpérience.

«Lorsque Mgr Plessis, dit son biographe, apprit à son vicaire la nouvelle de ce changement, celui-ci en éprouva une grande joie et il se prépara à partir pour cette mission lointaine. Sa mère lui confia le plus jeune de ses garçons,

Alexis ; l'aînée de ses filles, Victoire, et François surnommé Donken ; et tous quittèrent Québec le 17 de septembre, sur la goëlette du capitaine Aimé Dugas, en destination d'Halifax, mais devant faire escale à Percé, pour y déposer son précieux personnel de voyageurs.»

Le nouveau curé de Carleton était né à l'Ile-aux-Grues, de François Painchaud et de Marie Angélique Drouin, le 9 septembre 1782, et n'avait pu être baptisé que le 7 novembre ; il avait reçu au baptême les prénoms de Charles François. Quelques années après sa naissance, ses parents émigrèrent à Québec où Mgr Plessis distingua vite le jeune François et encouragea fortement ses parents à lui faire suivre un cours d'études, qu'il termina avec très grande distinction en 1800. Ordonné prêtre à l'Ange-Gardien, sur l'invitation du curé, M. Raimbault, le 21 septembre 1805, Mgr Plessis le garda auprès de lui à la cure de Québec. C'est de là qu'il s'embarqua pour les missions de la Baie des Chaleurs.

Le bâtiment qui le transportait avec ses frères et sa sœur, n'ayant pu faire escale à Percé, à cause d'une furieuse tempête qui sévissait lors de son passage en cet endroit, il dut continuer le voyage jusqu'à Halifax. Ce qui lui permit de rendre visite aux principaux missionnaires de la Nouvelle-Ecosse, entre autre Lepamtel de la Blouterie, curé d'Ari-chat, Richard, à Tracadie et aussi de visiter la ville de Halifax. M. Painchaud y renoua connaissance avec Mgr Burke, alors curé d'Halifax et M. Maguire, aussi missionnaire en ces lieux, ainsi qu'avec plusieurs autres personnages qu'il avait connus à Québec.

Au retour, on eut à subir encore une horrible tempête qui faillit être fatale à la goëlette et dans laquelle Mademoiselle Painchaud eut tellement à souffrir du mal de mer qu'elle y compromit gravement sa santé.

Après six semaines de cette navigation, la goëlette put

enfin pénétrer dans la Baie des Chaleurs et arriva à Carleton le 1er novembre dans l'après midi. Le lendemain, M. Painchaud eut le bonheur de célébrer la sainte messe dans l'église de Carleton et de prendre ainsi possession des missions qu'il avait tant désirées.

Ce fut avec une grande joie et la plus vive satisfaction que les habitants de Carleton virent enfin arriver M. Painchaud. Ayant appris son départ de Québec, dès le mois de septembre, ils ne savaient que penser d'un si long retard. Les dernières tempêtes surtout avaient répandu la plus vive inquiétude sur son sort.

M. Painchaud n'eut qu'à se réjouir de ses nouveaux paroissiens de Carleton. Le peuple était bon et généreux, religieux et fidèle aux enseignements du prêtre. Mais il n'en était pas de même des autres missions qui en dépendaient, où la population était fortement mêlée d'Écossais, d'Irlandais, d'Allemands et de Français. Le contact journalier avec les protestants et l'absence du missionnaire avait été la cause de bien des désordres moraux que M. Painchaud eût à déplorer par la suite. Mais il n'était pas homme à reculer devant les difficultés et son énergie sût bientôt vaincre tous ces obstacles et faire rentrer dans le devoir les plus récalcitrants.

Dès la première année, M. Painchaud voulut visiter toutes ses missions. Il bâtit une église à Cascapédiac pour les besoins de la population catholique tant française qu'anglaise et des nombreux sauvages que l'abondance du saumon attiraient en cet endroit.

A Ristigouche il fit terminer les travaux commencés à la chapelle et au presbytère. Il affectionnait d'une manière spéciale ses chers micmacs et y prolongeait ses missions. Bien des fois, il eût beaucoup à souffrir de l'imprévoyance naturelle des sauvages, et il lui arrivait souvent de souffrir de la faim. Un jour qu'il était dans sa mission, sa sœur

Victoire, fort inquiète du long séjour de son frère parmi les sauvages, et connaissant son zèle immodéré, se rendit auprès de lui pour lui porter des vivres. « Je l'ai trouvé, dit-elle, bien à jeûn ; il y avait deux jours qu'il n'avait pas mangé. Quand il m'a vue, le premier bonjour fut de me demander si je lui apportais du pain. Il avait de la peine à marcher. Je le trouvai décharné, pâle et noirci par le soleil. Je lui donnai à manger, il a repris un peu de force, le lendemain nous avons eu une belle cérémonie, un beau sermon. »

Comme aujourd'hui, la proximité de la petite ville de Campbellton, était une occasion de démoralisation des mœurs des sauvages. L'ivrognerie régnait avec son cortège de misères. M. Painchaud eût fort à faire pour mettre à l'ordre les vendeurs de liqueurs fortes, non seulement aux sauvages, mais aussi aux blancs. Mais il sut triompher de toutes ces difficultés.

Mgr Plessis lui écrivait : « Puisse cet heureux calme durer toujours ! Vous y avez quelque droit par le courage avec lequel vous avez soutenu la tempête. »

M. de la Vaivre ayant été forcé de quitter Bonaventure, à cause de sa santé qui dépérissait tous les jours, M. Painchaud eut à desservir cet endroit et les postes environnants, ainsi que Percé devenu vacant par le départ de M. Lefrançois, en 1804, pour la cure de l'Île-aux-Coudres.

Il se plaignait amèrement à Mgr Plessis de ne pouvoir suffire aux besoins toujours croissants de ces nombreuses et lointaines missions. Aussi l'Évêque lui envoya-t-il le Père Fitzsimmons, récollet d'origine irlandaise.

A cette époque, le commerce du poisson avait pris de grandes proportions dans toute la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs. A Carleton, où le poisson abondait, ce fut durant plusieurs années le seul commerce productif. Aussi les habitants négligeaient-ils le défrichement de leurs terres, et il

ne faut pas s'étonner, lorsque la pêche manquait, d'y voir régner la gêne et quelquefois la misère noire. C'est ainsi que M. Painchaud se p'aignait, dans une lettre à son frère Joseph, de n'avoir reçu, une année, que quarante minots de dîme et quelques quintaux de morue.

Le 12 octobre 1808, M. Painchaud écrivait à Mgr Plessis : «Le Révd. Père Fitzsimmons étant arrivé ici, à Percé, samedi dernier, et la mission n'étant point finie, nous avons partagé la besogne. Il doit achever à Percé et à la Pointe-Saint-Pierre, peut-être à Douglastown ; et moi, les quatre postes en remontant droit de Percé à Bonaventure sans arrêter. Votre Grandeur doit savoir qu'Elle peut compter sur ma bonne volonté pour tout ce qu'Elle veut et désire de moi.»

Le Père Fitzsimmons se fixa à Bonaventure pour desservir cet endroit et les autres missions du golfe, jusqu'à Gaspé. Mais ce bon père se découragea vite ; un bon matin il partit pour Halifax avec l'intention, disait-il, de se rendre en Espagne et d'y entrer dans un monastère de son ordre.

M. Painchaud fut en conséquence chargé de ces missions.

Mgr Plessis fit sa première visite pastorale dans la Baie des Chaleurs en 1811. Ce fut pour M. Painchaud un grand sujet de joie et d'encouragement. L'illustre prélat était accompagné de M. Desjardins, ancien missionnaire de Carleton, trop heureux de revoir ses chères missions dont il avait conservé un si doux souvenir et qu'il continuait à protéger, et du Rév. R. Gaulin, diacre. Partis de Québec le 4 juin, Mgr Plessis et ses compagnons, se rendirent directement aux Iles de la Madeleine, puis, pénétrant dans la Baie des Chaleurs, prirent terre à Nipisiguit (Bathurst N. B.), où M. Painchaud était déjà rendu pour offrir ses hommages au prélat et préparer l'itinéraire de la visite en la Baie des Chaleurs.

Mgr Plessis arriva à Carleton le 9 juillet. Deux bataillons, formés en carrés, l'un d'hommes, l'autre de femmes, l'attendaient sur la plage, humblement prosternés pour recevoir sa bénédiction. Il se rendit de suite à l'église avec ses compagnons et M. Desjardins eut une grande part aux ovations de l'entrée de l'Evêque, tant son souvenir était demeuré vivace au cœur de la population.

Mgr Plessis alloua les comptes de la fabrique. Il approuva la Confrérie de la Sainte Trinité introduite dans la paroisse par M. Painchaud, à la charge par ce dernier et ses successeur d'exposer dans un lieu visible de l'église paroissiale, un tableau des associés et une copie de la traduction du bref du Pape Pie VI qui autorise cette dévotion. Cette confrérie n'existe plus.

Puis l'Evêque régla, du consentement de M. Desjardins, que les deux messes de fondations résolues par la fabrique, en faveur de ce dernier et de son frère, le grand vicaire, ainsi que celle fondée pour le repos de l'âme de M. Bourg, cesseraient après trente ans, à partir de 1812. L'Evêque autorisa aussi de prendre au coffre de la fabrique l'argent nécessaire pour payer la main d'œuvre de la clôture à clairevoie que l'on se proposait de faire prochainement autour de l'église. Puis il obligea les marguilliers à faire savoir aux paroissiens, qu'ils eussent à amasser des matériaux d'ici à deux ans, pour rebâtir sur un solage de pierre, le presbytère dont le plan était bon, mais qui menaçait ruine, et il chargea M. Painchaud d'avoir soin que les paroissiens ne perdissent pas cet objet de vue.

Il ordonna en outre : « 1^o Que la lampe soit tenue continuellement allumée devant le Saint-Sacrement. 2^o Qu'à la place du petit autel le plus voisin du banc de l'œuvre, on construise au plus tôt un confessionnal sur les proportions que devra donner M. le missionnaire. 3^o Que d'ici à un an il soit fait un second ciboire et un encenseur d'argent. »

Après avoir donné la confirmation à Carleton, Mgr Plessis se rendit à Bonaventure. M. Painchaud suivit le prélat jusqu'à cet endroit ; mais il fut obligé de se rendre à Percé pour assister un jeune moribond. La distance à parcourir était de vingt-trois à vingt-quatre lieues. M. Painchaud voulut entreprendre ce pénible voyage, quoiqu'il lui en coûtât de quitter son évêque, à cause du départ impromptu du P. Fitzsimmons qui avait laissé ces missions sans missionnaire.

Mgr Plessis continua sa visite à Paspébiac et à la Grande Rivière, où M. Painchaud vint de nouveau le rencontrer. De là on se rendit à Percé, puis à la Pointe Saint-Pierre et à Douglastown, d'où l'Évêque s'embarqua pour retourner à Québec.

Dans l'intervalle, M. Painchaud était rentré à Carleton, avec la perspective d'y demeurer encore au moins une année, sur les instances de Mgr Plessis, qui n'avait personne à envoyer dans ces missions.

De retour à Québec, Mgr Plessis, lui écrivait, en date du 6 octobre " Priez Dieu pour ce pauvre évêque qui vous aime et pense souvent à vous Il ya maintenant peu d'apparence que vous soyez transféré aux Trois-Rivières. Tenez-vous heureux d'avoir dans M. LeClerc (à Bonaventure), un voisin dont la régularité est très propre à vous consoler de celui que vous n'avez plus. Il est parti de Québec le 27 septembre, avec le capitaine Dubord".

L'année suivante, 1812, Mgr Plessis visita l'Acadie et se fit accompagner par M. Painchaud pour instruire et confesser les sauvages dont il connaissait la langue et les mœurs. M. Painchaud quitta l'évêque à Rustico, sur l'île Saint-Jean pour revenir à Carleton.

Après avoir visité tous les postes de l'Acadie, et y être demeuré plus longtemps qu'il s'était d'abord proposé, Mgr Plessis voulut au retour arrêter à Carleton, et il arriva à cet

endroit le 26 août. M. Painchaud l'avait laissé en chemin pour revenir dans sa mission. Quelle ne fut pas sa surprise de voir arriver son évêque qu'il croyait rendu à Québec depuis longtemps ! Mgr Plessis avait parcouru le trajet de Shédiac à la Pointe Miscou en trois jours et quatre nuits. De là, sur une frêle barque, il s'était fait conduire à Carleton. Il n'y avait pas de doute possible, c'était bien Mgr Plessis en chair et en os, plein de santé et prêt à se rendre au Madawaska. M. Painchaud fut invité à conduire l'évêque et ses compagnons à bord de la *Trois-Mille-Clous* jusqu'à Ristigouche. De là, on emploierait des sauvages pour le reste du trajet.

M. Painchaud accompagna son évêque dans ce pénible voyage à travers la forêt. L'on partit de Ristigouche le 31 août, et le 7 septembre l'évêque atteignit Saint-Basile de Madawaska, où résidait un missionnaire, M. Louis Raby. M. Painchaud y fit ses adieux à Mgr Plessis et retourna dans ses missions.

A Québec, la nouvelle avait été annoncée par les gazettes que M. Painchaud était prisonnier des Américains. M. Desjardins lui écrivait le 1er août : " J'aime mieux vous croire de retour et joyeux dans vos foyers, que croquant marmot à Boston, comme on le débite. Au moins nous vous avons supposé en route avec le très digne prélat pour Halifax et autres lieux ; mais les nouvelles de guerre auront peut-être contrarié l'itinéraire. »

Mgr Plessis était de retour à Québec le 22 septembre, après une absence de près de six mois.

M. Painchaud, malgré son désir de remonter à Québec, devait demeurer encore deux ans à Carleton. Le 28 mai 1813, Mgr Plessis lui écrivait de ne pas perdre courage. " Impossible de vous décharger cette année de la desserte des missions d'en bas, mais bien l'année prochaine. . . .

Patience ! patience ! Je suis plus embarrassé et plus surchargé que vous, quoique je crie peut-être moins.»

Comme nous l'avons vu plus haut, M. Painchaud avait avec lui deux frères, Alexis et Dunker, et trois sœurs, Victoire, Julie et Marie-Emmérance. Il maria sa sœur Victoire, le 26 juillet 1807, à Gédéon Ahier, originaire de St-Héliier, Ile Jersey, fils de Jean Ahier, négociant, établi depuis un certain nombre d'années à Carleton et qui y faisait un commerce de poisson assez fructueux ; puis son autre sœur Marie-Emmérance, à Sébastien Landry, veuf de Lucille Bujold, dont le père, Claude Landry, était un des fondateurs de la paroisse venus de l'Acadie. Sa mère était Hélène Dugas, aussi de l'Acadie. Une fille du premier lit de Sébastien Landry, Cécile, devint religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec et mourut il y a quelques années presque centenaire.

De ce second mariage, Sébastien Landry eût plusieurs enfants, dont l'un, Jean Étienne, fit sa marque dans le monde. Né le 25 décembre 1815, Jean Étienne fut baptisé le lendemain par Messire J. M. Bélanger, successeur de M. Painchaud. Devenu grand, ses parents le confièrent à son oncle maternel, M. Painchaud, devenu fondateur et supérieur du collège St-Anne de la Pocatière. D'une intelligence peu ordinaire, il fit un brillant cour d'études, puis il étudia la médecine à l'hôpital de la Marine, à Québec, où il passa quatre années, et y prit la licence le 10 juillet 1840. Après avoir pratiqué sa profession pendant quatre ans à la Pointe Lévis, il retourna à Québec, demeura trois nouvelles années à l'Hôpital de la Marine à titre de chirurgien de cette institution, et pratiqua ensuite la médecine dans la ville jusqu'en 1864.

A cette époque, le Dr Landry devint le propriétaire de l'Asile d'aliénés de Québec. Dans l'automne de 1854, il fut nommé professeur de l'Université Laval et alla en Eu-

rope pour acquérir, au nom de cette institution, une bibliothèque médicale, des préparations anatomiques et des instruments de chirurgie. A son retour, le printemps suivant, il se mit ardemment au devoir de son professorat et, pendant plus d'un quart de siècle, il les accomplit avec une constance qui ne faiblit jamais. Sa réputation de chirurgien était incontestée et s'étendait au loin. Partout où il fut connu, il jouissait d'une popularité bien méritée. Il était membre correspondant de la Société d'Anthropologie de Paris et membre honoraire de la Société d'Emulation de Louvain.

Le docteur Landry était chirurgien à l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu, aux Ursulines et au Bon-Pasteur ; de plus médecin consultant chez les Sœurs de la Charité et dans d'autres institutions où se présentent d'ordinaire des cas sérieux de chirurgie. Il fut pendant longtemps médecin visiteur et chirurgien à l'Hôpital de la Marine. Il résigna cet emploi en 1880.

Il fut aussi pendant longtemps médecin des Révds Pères Jésuites. A une certaine époque, il fut chirurgien du 24^{ème} et du 11^{ème} régiment de l'armée anglaise.

Il se maria le 31 août 1844, à Mademoiselle Caroline Lelièvre, fille de Benjamin Lelièvre, notaire dans la ville de Québec. Onze enfants, dont l'honorable Sénateur Landry, de Québec, naquirent de ce mariage. Madame Landry mourut en octobre 1870.

Le Dr Landry s'endormit dans le Seigneur le 17 juin 1884. C'était un grand chrétien et un homme de foi très vive.

M. Painchaud est le premier qui ait laissé un recensement complet de Carleton et de ses environs : il remonte à 1810. Il y avait à cette époque à Carleton, y compris La Nouvelle et Maria, le tout formant alors une seule paroisse, 684 âmes. A Ristigouche et Cascapédiac, les sauvages 300 âmes ; les blancs : Ristigouche 166 catholiques,

Cascapédiac 147, A Rivière l'Anguille, sur la rive sud de la Baie, 160. Les protestants étaient repartis comme suit : Carleton, 8 ; Cascapédiac, 39 ; Ristigouche, 140 ; Rivière l'Anguille, 8. Total 192.

Après huit années de longues et pénibles missions, M. Painchaud pouvait espérer recevoir de son évêque une récompense bien méritée. Aussi fut-il promu à l'importante cure de Sainte-Anne de la Pocatière. Le 18 août 1814, il quittait la paroisse de Carleton et ses autres missions. Ce ne fut pas sans un grand serrement de cœur et des larmes dans la voie qu'il fit ses adieux à ses chers paroissiens de Carleton. Il y laissait d'ailleurs, outre un souvenir impérissable, des frères et des sœurs chéris, qui avaient partagé ses épreuves et ses dangers.

Monté sur son «Trois-Mille-Clous», petit bâtiment qui avait fait construire pour les besoins de ses missions et qui avait ainsi nommé à cause du nombre de clous entrés dans sa construction, et conduit par le capitaine Isaïe Boudreau de Carleton, navigateur expérimenté et très prudent, il côtoya toute la Gaspésie sans craindre les dangers d'une pareille navigation, sur une embarcation aussi frêle et impropre à affronter la haute mer.

Il a laissé une relation des péripéties de son voyage, rendue célèbre pour avoir fait cesser la légende du « Braillard de la Madeleine ».

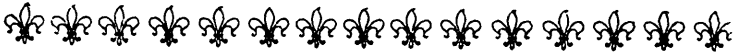
Un jour qu'il se trouvait retenu à cet endroit par la tempête, dit son biographe, il fut à même d'entendre les plaintes et les cris du « braillard ». Voyant l'effarement des gens, il eut comme une inspiration subite que ces lamentations devaient provenir de quelque cause physique ordinaire. Comme il était brave, il dit à ceux qui l'entouraient : « Laissez-moi aller seul dans la direction du « braillard » et je vous promets que je vais l'apaiser ». Il mit une hache à la ceinture de sa soutane et s'enfonça dans la forêt. Plus

s'enfonçait, plus les gémissements étaient distincts. Enfin arriva à l'endroit même d'où partaient les clameurs insouffertes et terrifiantes. M. Painchaud ne se laissa pas dominer par la peur, comme tant d'autres moins audacieux auraient fait à sa place. Le phénomène lui apparut bientôt dans son étrange simplicité. Deux arbres inclinés l'un sur l'autre, en forme de X, ne semblaient former à leur point d'entrecroisement qu'un seul tronc, tant ils étaient rapprochés. Lorsque le vent les secouait un peu fortement, ils frottaient l'un contre l'autre ; d'où ces bruits, tantôt criards, tantôt plaintifs, suivant la violence de la tempête et la direction du vent.

M. Painchaud s'en revint tout glorieux de son exploit, qui lui avait coûté plusieurs heures de marche, et quand les gens l'aperçurent haletant, baigné de sueurs, ils crurent d'abord qu'il n'avait rien vu. Mais, jugez de leur étonnement et surtout de leur joie, lorsque M. Painchaud leur eut dit : " Mes amis, vous n'entendrez plus jamais le " brailard ", je viens de lui faire bonne justice !" Et il leur montra sa hache d'une façon très significative. De fait, il avait eu le soin d'abattre l'un des deux arbres qui, depuis des années, avaient été la terreur des marins, et des habitants de la Gaspésie.

A Matane. M. Painchaud faillit périr à l'entrée de la rivière qui est très dangereuse pour les marins inexpérimentés. Ce ne fut que grâce à l'habileté d'un jeune pilote du nom de James Forbes qu'il put échapper à un naufrage inévitable.

Le 17 septembre, il était rendu sain et sauf au rivage de la grande anse de Ste Anne de la Pocatière, pour prendre possession de sa nouvelle cure.



CHAPITRE CINQUIEME

M. BELLANGER ; ARRIVÉE DE NOUVEAUX MISSIONNAIRES ;
M. FAUCHER ; RÉVOLTE DES MICMACS.
1814-1848

DEUX prêtres se succédèrent assez rapidement à Carleton, après le départ de M. Painchaud. Ce fut d'abord M. Joseph Marie Bellanger, né à Québec, le 15 avril 1788 ; ordonné le 13 mars 1813, il fut vicaire à Châteauguay et à Saint-Laurent de Montréal, où il reçut l'ordre de se rendre dans la Baie des Chaleurs pour remplacer M. Painchaud.

Arrivé à Carleton le 18 septembre 1814, il poursuivit les travaux du presbytère de cette paroisse, et fit faire une clôture à claire-voie autour de l'église, conformément à une ordonnance de Mgr Plessis. Il fit un relevé exact des archives de la paroisse, mais il ne laissa aucune relation de ses missions. Après cinq ans d'un rude ministère, sa santé s'altérant, il demanda son rappel et fut transféré à la cure de Saint-Paul de la Valtrie, en 1819.

Son successeur, M. François Xavier Demers, ne fit que passer à Carleton. Arrivé le 19 mai 1819, il quitta dès le mois d'août suivant, pour occuper plusieurs postes dans le district de Montréal ; il devint grand-vicaire du nouvel évêque de Montréal, et mourut en 1854.

M. Jean-François Gagnon, qui lui succéda, était né à Sainte-Anne-de-Beaupré, le 13 décembre 1793, de Gabriel Gagnon et de Françoise Simard. Ordonné le 12 octobre 1817, il fut vicaire à St-Pierre du Portage. C'est de là qu'il reçut les missions de Carleton, où il arriva le 27 août 1819.

Homme d'une santé robuste et d'une grande énergie, il rappelait sur plus d'un point l'infatigable M. Painchaud. Aussi réussit-il à remédier aux désordres causés par l'ivro-

nerie, surtout parmi les sauvages de Ristigouche et de Cascapédiac ; ceux-ci se rappelaient encore les rudes leçons données avec tant d'énergie par le "grand patriarche", comme ils appelaient M. Painchaud ; et le nouveau missionnaire s'appliqua à en raviver le salutaire souvenir.

Le 12 juillet 1821, Mgr Plessis faisait sa seconde visite pastorale à Carleton. Après avoir alloué les comptes de la fabrique, il constata que le cimetière avait besoin d'être agrandi, l'église d'être réparé et le presbytère achevé ; il ordonna, en conséquence, que le premier dimanche où il serait possible de le faire, M. Gagnon devrait convoquer une assemblée de paroisse, pour étudier les ouvrages à entreprendre et les moyens dont on pouvait disposer ; la fourniture des matériaux nécessaires devait être à la charge des habitants ; mais, vu l'extrême rareté de l'argent, causée par la médiocrité de la pêche depuis plusieurs années, la main d'œuvre devait être payée par la fabrique, d'après des marchés faits avec les ouvriers par M. le curé et les marguilliers. Ces différents travaux devraient être exécutés dans un an, au plus tard.

Puis Mgr Plessis donne lui-même un aperçu des travaux à faire : "1° Allonger le cimetière de 40 pieds et l'élargir de 7 à 8, si c'est possible ; 2° Faire un solage à l'église ; 3° Renouveler en partie le clabord du rond point de l'église ; 4° Refaire la couverture du côté sud ; 5° Peinturer la dite couverture et tout l'intérieur de l'église ; 6° Garnir le clocher de ferblanc ; 7° Réparer et peinturer la claire-voie autour de l'église ; 8° Renouveler les marches par où l'on entre tant à l'église qu'au presbytère ; 9° Lambrisser la salle des habitants ; 10° Réparer les chassis de cette salle ainsi que ceux du presbytère ; 11° S'il y a de la peinture de reste, peinturer tout le dehors du presbytère comme celui de l'église."

M. Gagnon se mit de suite à l'œuvre, et, grâce à l'enten-

te et à la bonne volonté des habitants, il put compléter ces travaux au terme fixé par l'évêque.

En 1828, Mgr Plessis ayant compris lors de sa dernière visite dans la Gaspésie et la Baie des Chaleurs, que deux missionnaires ne suffisaient pas pour les besoins spirituels de la population toujours croissante de l'immense territoire qu'il venait de visiter, envoya deux nouveaux prêtres pour y résider en permanence. L'un, M. J. B. McMahan, devait remplacer à Percé M. Boisvert qui avait succédé à M. Caron. La présence à cet endroit d'un missionnaire sachant l'anglais était devenue nécessaire, à cause de l'immigration irlandaise qui se dirigeait vers Percé, Douglstown et la Pointe Saint-Pierre.

M. F. A. Boisvert, devait se fixer à Bonaventure ; M. Gagnon restait à Carleton et M. Malo à la mission des sauvages de Ste-Anne de Ristigouche.

Sur la rive sud de la Baie, M. Naud fut destiné à Nipisiguit (Bathurst) ; et M. Célestin Gauvreau à Memramcook et autres missions qui en dépendaient.

Ainsi l'action du missionnaire, en se centralisant à Carleton, eut un meilleur effet pour le bien spirituel et temporel de cette paroisse, et M. Gagnon put travailler plus efficacement à la formation religieuse de son peuple.

Mais il ne devait pas jouir longtemps de cet arrangement. Il quitta Carleton au mois d'août suivant pour la cure de St-Pierre les Becquets. Il mourut en 1875, à l'âge de 82 ans, à Berthier où il s'était retiré.

Le successeur de M. Gagnon fut M. Edouard Faucher. Né à Saint-Michel de Bellechasse le 24 avril 1802, fils de Charles Faucher et de Geneviève Casault, ordonné le 3 octobre 1824, il n'avait que 22 ans lorsqu'il fut chargé des missions de Carleton et de Ristigouche. D'un caractère gai, ayant toujours le mot pour rire, d'une santé à toute épreuve, jeune et plein d'ardeur évangélique, âme fortement

trempée, corps endurci à la fatigue, le jeune et courageux missionnaire ne reculait devant aucun obstacle et savait les vaincre lorsqu'il s'agissait du salut des âmes qui lui étaient confiées.

Jamais un mot de plainte : il avait cependant 45 milles de pénibles missions. La seule plainte qu'il ait jamais laissée tomber de sa bouche, était ces paroles du P. Lejeune, dont il se servait un jour dans une de ces lettres :

« Coucher sur la terre couverte d'un peu de branches de pin, n'avoir qu'une écorce entre la neige et notre tête, traîner notre bagage sur les montagnes, se laisser rouler dans des vallons épouvantables, ne manger qu'une fois en deux ou trois jours quand il n'y a point de chasse, c'est la vie qu'il faut mener en suivant les sauvages. Mais on ne peut mourir qu'une fois, le plus tôt n'est pas toujours le pire. »

Un jour que M. Faucher faisait la mission aux Micmacs de Ristigouche, étant sur le point de partir pour Carleton, lieu de sa résidence ordinaire, son esprit observateur remarqua parmi la tribu un air de mystère qui ne présageait rien de bon. Depuis plusieurs années les Micmacs avaient formulé des plaintes au gouvernement, accusant les bourgeois anglais de Ristigouche d'empiéter sur les droits et les réserves des sauvages. Tous les ans les bourgeois barraient la rivière, large d'un mille, et au moyen de filets, ils accaparaient le hareng et le saumon qui la remontaient, enlevant ainsi aux indiens des milliers de quarts de poisson, et ne leur laissant que les éventualités de la chasse pour éviter la famine.

Ces griefs avaient été transmis à qui de droit, mais restaient encore sans réponse, et l'irritation était à son comble, lorsqu'une dernière vexation vint faire déborder la mesure. Le bruit se répandit que les anglais s'emparaient des prairies naturelles qui bordent la Rivière-du-Loup, dans le can-

ton Mann, et qu'en ce moment, ils coupaient les foins de cette réserve sans s'occuper des droits des Micmacs.

Le temps était mal choisi pour faire circuler pareille rumeur : les bourgades sauvages de toutes les parties de la Baie des Chaleurs et de la Gaspésie venaient de s'assembler à la mission de Sainte-Anne de Ristigouche et tous les guerriers de la tribu étaient présents. Une réunion secrète du Grand Conseil se tint pendant la nuit et il y fut résolu à l'unanimité d'en finir de suite avec l'Anglais et de massacrer d'un seul coup tous ceux qui se trouvaient dans la Baie des Chaleurs. Aussitôt cette conclusion terrible prise l'ordre est donné de courir aux armes et de préparer les canots, car pour frapper sûrement il ne fallait pas perdre de temps. Soudain la sentinelle qui veillait à la porte du Conseil est renversée par un bras vigoureux et la taille gigantesque du «patriarche» (M. Faucher) se dresse en face des chefs. Son regard fait le tour de l'assemblée. Pas un muscle n'a bronché sur la figure des micmacs ; chacun est demeuré immobile et silencieux.

«Chefs et guerriers, leur dit le prêtre en s'avançant au milieu du cercle, il doit se passer ici quelque chose d'étrange et de mauvais, puisque vous vous cachez de celui que vous avez toujours traité comme un père. Mais l'ami de Saint-Esprit ne peut être trompé par ceux que le Créateur Suprême a confiés à sa garde ; et je viens vous prier de me raconter vos peines pour qu'il me soit permis de pleurer avec mes enfants, et de les aider à supporter leurs douleurs comme cela convient à ceux qui sont les guerriers d'une grande tribu et les enfants du vrai Dieu.»

Un frémissement courut dans l'assemblée, mais personne ne répondit.

«Allons, grand chef ! reprit le missionnaire, en traversant le cercle des sagamos et en se plaçant en face du plus respecté et du plus ancien de la tribu ; tu ne réponds plus à

ton père ! Est-ce que ta langue est liée par le démon de l'obstination ? ou mieux encore celui de la vengeance est-il entré dans ton cœur ? Il y a du sang dans l'air ici et ton œil si doux et si grave d'habitude lance aujourd'hui des éclairs de haine. N'oublie pas, grand chef, que Dieu ne donne à l'homme la vieillesse que pour se recueillir et songer à la tombe ; avant de s'y coucher, le vieillard doit enseigner aux autres l'expérience des choses et la voie de la sagesse, au lieu de les exciter à la colère et de leur montrer le sentier de l'enfer. Parle, chef, il est encore temps ; et, au nom du Dieu vivant, je t'adjure de me dire ce qui se passe ici.»

Alors le grand chef se levant gravement répliqua d'une voix ferme au missionnaire :

« Notre patience est à bout et le conseil a décidé. Nous allons en finir avec l'Anglais. Aujourd'hui ta place n'est plus avec nous «patriarche.» Reste ici, et, quant aux autres, en route ! j'ai dit.»

Chacun alors se précipitant vers les canots, pousse au large et disparaît bientôt, après avoir lancé son cri de guerre.

Le missionnaire est resté seul, mais il ne se décourage pas. Une sauvagesse sait où les conspirateurs se sont donnés rendez-vous et elle vient prévenir le «patriarche» que c'est à la Pointe à la Batterie où doit se prélever le premier impôt du sang. Il n'y a plus à hésiter et, se précipitant dans un vieux canot qu'on n'a pas jugé propre pour l'expédition, M. Faucher se met à pagayer vigoureusement dans la direction prise par les sauvages. La crainte d'être en retard décuple les forces de ce colosse doué des muscles de quatre hommes. L'idée de sauver ses semblables le fait voler sur les eaux ; bientôt il tombe au milieu des Micmacs étonnés, et les larmes aux yeux, il les conjure de revenir sur leur décision, promettant, au nom de Dieu et du roi d'Angleterre, que justice serait bientôt faite aux opprimés.

Il y avait un tel accent de supplication et de vérité dans les paroles de M. Faucher, que les chefs se sentirent émus à leur tour.

« Nous promets-tu formellement, dit l'un d'eux, en s'adressant au "patriarche", que d'ici à un an nos droits seront reconnus, et qu'on les respectera dorénavant ? »

« Je vous le promets, mes enfants, » répondit M. Faucher.

« Eh bien ! si tu ne dis pas vrai, mon père, les Anglais de Ristigouche n'auront vécu qu'un an de plus, » répondit d'un ton farouche le grand chef, en donnant l'ordre de retourner à la mission.

M. Faucher tint la promesse faite aux Micmacs, et quelque temps après le Parlement du Bas-Canada passait une loi protégeant les droits des sauvages. Elle fut sanctionnée le 9 mars 1824, et le comte George Dalhousie vint lui-même rendre visite aux sauvages de Ristigouche et confirmer la bonne nouvelle.

Voilà comment, pour une autre fois dans ce pays, un missionnaire catholique sauva la vie à un grand nombre d'Anglais, et prévint par sa courageuse intervention un désastre gros de conséquences déplorables.

En 1824, la population de Carleton, était de 854 âmes. Le commerce de poisson y avait pris des proportions considérables.

On l'exportait en Europe et aux Antilles et on l'échangeait avec les produits de ces différents pays. Plusieurs bateaux pêcheurs tenaient une ligne régulière avec Québec et autres villes du Canada, et parmi les hardis navigateurs de cette époque, les capitaines Landry, LeBlanc, Allard et Boudreau, se faisaient remarquer.

Dès le printemps arrivé, un grand nombre de goëlettes partaient pour la chasse aux loup-marins sur les glaces des îles de la Madeleine et s'avançaient même jusqu'à Terre-

neuve. Cette chasse rapportait généralement de gros profits et l'aisance régnait dans les familles.

Quelques-unes en profitèrent pour faire donner à leurs enfants une haute éducation dans les Collèges du Canada.

C'est ainsi que la paroisse de Carleton fournit enfin à l'église un de ses enfants, élevé à la dignité du sacerdoce, le Révd M. Jean Louis Allain.

Né le 11 août 1813, fils de Lazare Allain et de Lucie Landry, il fut envoyé au Collège de Ste-Anne de la Pocatière, nouvellement fondé par M. C. F. Painchaud, ancien curé de Carleton. Ordonné prêtre à Québec, le 4 juin 1837, il fut nommé aussitôt après son ordination curé de Bonaventure et des missions qui en dépendaient alors. Voici comment il rendait compte de ses travaux à Mgr de Québec :

« Comme Votre Grandeur aime à recevoir des nouvelles des parties de son diocèse les plus éloignées concernant la religion, je lui fais mon rapport de Missionnaire.

« Mon passage de Québec à Caraquet a été comme une bénédiction ; M. Blanchet (qui devint évêque d'Orégon), en a été quitte pour un peu de bile. Nous avons été un peu mortifiés de l'absence de M. Cooke (Curé de Caraquet et plus tard 1er évêque des Trois-Rivières), occupé en courses apostoliques. C'était le dimanche, huit jours après notre départ ; il y a eu messe solennelle et sermon dans la "Basilique acadienne", où l'on ne s'attendait à rien moins. Le lendemain matin je me suis acheminé vers Bonaventure, où le vent ne nous a permis de mettre pied à terre que le jour de la Toussaint, comme les gens sortaient de la prière du vénérable Simon Henry. Il était tard, je leur dis donc une messe basse seulement et ils chantèrent des cantiques.»

« J'ai fait ce printemps la mission à la Grande-Rivière, à Percé et à la Pointe St-Pierre. Je suis bien embarrassé pour les malades de Percé ; il y a un portage de 19 lieues de fo-

rêt si épaisse que les plus au fait de ces voyages extraordinaires ont de la peine à s'en tirer. Je marche mal en raquettes et les sages du lieu ne me croient pas capable d'entreprendre cette marche. Un missionnaire serait nécessaire à Percé. »

En 1840, M. Allain écrivait à Mgr Signay le consultant sur la récitation du bréviaire en certains cas. Sur la réponse de l'évêque qu'il pouvait s'en dispenser dans les cas proposés, pris de scrupule il lui disait :

« Je n'ai pas de peine à croire que dans le cas où il y a pour ainsi dire impossibilité, je n'y sois pas tenu. Cependant ce carême j'ai fait 28 lieues en un jour pour un malade et ça ne m'a pas empêché de réciter mon office. »

M. Allain desservait Paspébiac et faisait une mission tous les mois.

« J'y suis resté quinze jours de suite, écrivait-il à l'évêque, tout seul dans le presbytère ; je suis mon valet de chambre et d'écurie ; ce n'est pas commode. Si les gens me payaient je pourrais avoir quelqu'un au moins pour soigner mon cheval ; moi je n'ai pas besoin de serviteur. J'ai une rivière à traverser pour me rendre à cette mission ; l'automne et le printemps il est impossible d'y passer à gué.

« Je vais à Cascapédiac tous les mois ou à peu près suivant l'état de la rivière. Je fais la visite de Port-Daniel moins souvent. Je voudrais bien avoir un catéchiste à Paspébiac ; jusqu'à présent je n'ai pu en trouver.

« Tous les ans je reçois des protestants dans l'Église. »

Lorsque M. Tessier quitta la mission de Paspébiac pour la cure de Carleton, en 1848, M. Allain écrivait à l'évêque de Québec.

« Je ne suis rien, mais je ne saurais trop exprimer combien la résidence d'un prêtre est nécessaire à Paspébiac. M. Tessier y a fait beaucoup de bien ; il en serait de même de

out autre qui aurait autant de zèle et de volonté que ce Monsieur. »

A Bonaventure M. Allain fit construire l'église actuelle, qui fut agrandie et décorée dans la suite. Ami de l'éducation, il constatait avec peine que bon nombre de jeunes gens de talent et très bien disposés se trouvaient privés, à cause de l'éloignement et de la difficulté des communications, des moyens de faire un cours d'études.

Aussi songea-t-il sérieusement à jeter les fondations d'un collège qui serait ainsi placé au centre de la Baie des Chaleurs, et dont les bons effets se feraient aussi sentir sur la rive sud de la Baie.

Pour cela il avait acquis, au prix des plus grands sacrifices, plusieurs lots de bonne terre, auprès de l'église et ailleurs, dont les revenus devaient aider puissamment au nouveau collège et il avait fait des ouvertures, qui avaient été favorablement reçues, auprès des directeurs du Séminaire de St-Hyacinthe ; on lui avait promis des prêtres aussitôt que son collège serait prêt à les recevoir.

Malheureusement, la mort vient frapper M. Allain au moment où il allait mettre le couronnement à son œuvre de prédilection. Mort sans testament, ses propriétés passèrent à ses héritiers, et c'en fut fait de la fondation du collège de Bonaventure.

M. Allain mourut jeune encore, à peine âgé de 50 ans, le 16 juin 1863, et fut inhumé dans l'église de Bonaventure.

M. Faucher demeura quatre ans dans les missions de Carleton et Ristigouche. Rappelé par son évêque en 1828, pour occuper la cure des Trois Pistoles, il y demeura trois ans, puis fut transféré à Lothinière. M. Faucher aimait beaucoup ses missions de la Baie des Chaleurs. Il avait su, en peu de temps, s'attirer l'attachement de tous ses paroissiens. Aussi son départ fut-il sensiblement ressenti par tous.

Plusieurs années après, il se plaisait à raconter, avec ce bon esprit gaulois qui faisait le charme de sa conversation, les anecdotes plaisantes et quelques fois lugubres de sa vie de missionnaire dans la Baie.

Nous en citons une, sous toute réserve toutefois.

Lors de son départ, il fit une dernière visite d'adieu à toutes ses missions. Dans l'une, une bonne chrétienne où il se retirait ordinairement, Madame Bélanger, le voyant sur le point de partir, se jeta à ses pieds en sollicitant une dernière bénédiction. Se relevant elle lui dit : « Monsieur le curé, il est probable que je ne vous verrai plus sur cette terre de misère ; voulez-vous m'accorder une faveur ?—Mais oui, ma bonne dame, lui répond le prêtre, qu'est-ce donc ?—C'est, dit-elle, la promesse de venir m'avertir si vous quittez cette terre avant moi, afin que je prie pour vous. De mon côté, ajouta-t-elle avec cette foi naïve des anciens jours, si je meurs avant vous, je vous promets de faire de même. » M. Faucher promit sans attacher une grande importance à cette promesse et partit.

Plusieurs années après, étant curé à Lotbinière, par un beau soir d'automne où la lune laissait pénétrer sa douce lumière à travers la croisée de sa chambre à coucher, au moment de se mettre au lit, il vit une ombre se dessiner nettement dans sa chambre. et une voix bien connue lui dire distinctement : « Monsieur le curé, priez pour moi, je suis morte.—Oui, oui, répondit vivement M. Faucher, je dirai la messe pour vous demain matin » Et l'ombre disparut. Quelques jours après, M. Faucher recevait une lettre de la Baie des Chaleurs lui annonçant la mort de Madame Bélanger, à l'heure de l'apparition.

Lors de la visite pastorale de Mgr Baillargeon, évêque de Québec, dans la Gaspésie et la Baie des Chaleurs en 1865, M. Faucher sollicita la faveur d'accompagner son évêque, afin de revoir encore une fois ses chères mis-

sions, dont il avait toujours conservé un bien doux souvenir.

De retour à Québec au mois d'août, il fut frappé par une maladie soudaine et mourut à l'archevêché, après quelques jours de maladie, le 11 août 1865, à l'âge de 63 ans. Il fut inhumé en grande pompe dans l'église de Lotbinière.

Le successeur de M. Faucher à Carleton fut Messire Louis-Stanislas Mâlo. Né le 6 août 1801, à la Rivière des Prairies, fils de Benjamin Mâlo et de Marie-Louise Blot, il fut ordonné à Québec le 5 novembre 1826. D'abord vicaire à St-Benoit, il arriva à Carleton au mois d'août 1828.

« M. Mâlo, dit Mgr Tanguay, était avant tout un homme de devoir ; sévère pour lui-même, dévoué pour les autres, travailleur infatigable, et tout entier à son ministère qu'il remplissait seul jusqu'à ces dernières années malgré son âge avancé. »

Il était de plus un homme érudit, très versé dans les sciences naturelles. Il joignait à la science et à la vertu un caractère plein d'amabilité et de courtoisie. Il était surtout remarquable par l'originalité de ses appréciations des faits et des hommes et les piquantes saillies d'un esprit vif et alerte.

Son presbytère était un véritable musée d'histoire naturelle, rempli des productions minérales et zoologiques de cette portion du pays. Les oiseaux de mer y étaient perchés à côté des habitants de la forêt ; les poissons nageaient dans l'air, soutenus par les instruments qui les avaient arrachés aux douceurs de la vie aquatique ; l'écorce, qu'une matrone micmaque avait ornée de symboles et de fleurs en poil de porc épic, était suspendue aux armes du guerrier. Le tomahawk, la massue, les haches, les têtes de flèches, les longs calumets de paix et de guerre se croisaient au-dessus du coquet bonnet de la jolie « squaw » et du capot

orné de rasades que le «faraud» micmac porte aux grandes solennités et des fourneaux de calumets taillés par les sauvages, au moyen d'une pierre durcie à l'air.

Dans des corbeilles du pays, étaient rangés en ordre les minéraux que M. Mâlo s'était procurés pendant ses courses scientifiques. Il avait surtout réuni un grand nombre d'agates, pierres fort abondantes sur les côtes de la Gaspésie. Il avait des pointes de flèches, formées d'un silex blanchâtre, telles que souvent encore la charrue en met à jour au milieu des champs, sur la pointe à Bonami, où les sauvages séjournaient autrefois.

M. Mâlo n'était pas seulement un savant, mais il était surtout un missionnaire accompli. Il a laissé dans la mémoire des populations où il a passé un souvenir qui va presque jusqu'au culte. Sa conversation, intéressante jusqu'au plus haut degré, charmait ses auditeurs. De plus il était à la fois prêtre, médecin et notaire, et rendait ainsi de grands services aux habitants de ses missions.

Le 18 juillet 1839, M. Mâlo recevait la visite de son évêque, Mgr de Sidyme, en courses apostoliques dans la Baie des Chaleurs. Après avoir alloué les comptes et reconnu les legs généreux de M. Amiot, ancien missionnaire, pour la somme de \$263.03, l'évêque ordonna que l'on fit faire : 1^o deux ornements, dont un rouge et l'autre blanc pour les fêtes solennelles ; 2^o deux étoles pastorales dont l'une blanche et l'autre rouge.

Puis l'évêque autorisa la fabrique à payer la main-d'œuvre pour refaire la couverture en bardeau du presbytère, une porte neuve au cimetière, des jalousies à la lanterne du clocher et réparer le lambris de l'église.

Pour terminer une difficulté qui existait entre les fabriciens et Sébastien Landry, au sujet de la possession d'un banc, occupé par celui-ci conjointement avec la veuve Leblanc, l'évêque décida en faveur de Sébastien Landry, com-

me étant le premier adjudicataire ; mais à la condition expresse que la veuve Désiré Leblanc y conservera son droit sa vie durant, à moins qu'elle ne passe à de secondes noces.

Le 9 juillet 1841, seconde visite de Mgr de Sidyme à Carleton. Il ordonne de se procurer une pierre d'autel plus grande que celle en usage jusqu'alors. Aussi de faire faire une chape en soie blanche et des nappes d'autel, ainsi que des corporaux.

M. Mâlo demeura quinze ans dans les missions de Carleton et de Ristigouche. Il possédait à fond la langue micmacque et jouissait d'un grand ascendant sur l'esprit des sauvages, qu'il savait maintenir dans le devoir. Aussi son souvenir est-il demeuré au milieu d'eux comme l'un des plus grands « patriarches » qu'ils aient eus.

En 1843, il fut transféré à la cure des Trois-Pistoles, où il demeura 4 ans ; puis missionnaire à la Grosse Ile pendant l'épidémie du choléra, il fut nommé en 1850 curé à Bécancourt où il mourut le 21 décembre 1884, plein de jours et de mérite.

Son successeur, M. Olscamps, ne desservit Carleton qu'un an ; il était déjà missionnaire résidant à Ste-Anne de Ristigouche. Il était né à Québec, le 4 mars 1816, d'Alexandre Olscamps et de Françoise Hianveu. Ordonné à Québec le 13 décembre 1841, vicaire au Château-Richer, il devint missionnaire à Ste-Anne de Ristigouche en 1842. Il mourut à Saint-Stanislas, diocèse des Trois-Rivières, le 31 juillet 1876.

Hospitalier, de manières affables, d'un caractère enjoué, vrai gentilhomme enfin et bon prêtre aussi, ses confrères l'honoraient de leur amitié et de leur confiance, comme ses paroissiens ont conservé un souvenir impérissable de ses bontés.

Le successeur de M. Olscamps à Carleton fut M. Félix Desruisseaux. Né à Ste-Croix, le 6 janvier 1819, de François Desruisseaux et de Françoise Garneau, ordonné prê-

tre le 26 février 1843, vicaire à Saint-Valier, il arriva à Carleton en 1844.

Doué d'une vive charité envers le troupeau qui lui était confié, il était en même temps d'un caractère plein de douceur, d'un esprit pénétrant et d'une franchise aimable, qui le rendaient cher à tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier. Tout dévoué aux fonctions sacrées de son ministère, il travaillait au salut des âmes avec un succès qui remplissait son âme des plus douces consolations. Pendant près de 5 ans, il évangélisa cette partie de la Baie des Chaleurs dont Carleton est le centre, entouré du respect et de l'affection de son troupeau. Cependant son cœur si religieux et si plein de charité le pressa d'aller sur les côtes sauvages du Labrador, porter les secours et les consolations de la religion à une population abandonnée et composée en grande partie de Canadiens-français vivant de chasse et de pêche.

Le 16 juin 1847, après avoir offert au ciel la victime sans tache, dans son église de Carleton, et placé ses chères ouailles sous la protection de la Reine des Anges, il prit passage à bord d'un bâtiment pêcheur qui se dirigeait vers la côte nord, ayant pour capitaine un protestant, fort honnête homme, qui eut pour lui des égards et des soins dont il garda toujours le souvenir.

Cette partie du Labrador que M. Desruisseaux allait évangéliser, appartenait alors au diocèse de Terre-Neuve, et le diocèse de Québec, qui, à cette époque pouvait à peine suffire à des besoins infinies, ne pouvait guère que jeter un œil de compassion sur ces pauvres colons que la fortune avait relégués en dehors de ses limites. M. Desruisseaux rencontra sur ces côtes délaissées des compatriotes qui portaient leurs yeux baignés de larmes vers le Canada, leur patrie, et qui demandaient le secours des sacrements et la nourriture divine de l'instruction religieuse dont ils étaient privés depuis si longtemps.

En arrivant au Labrador, il se vit entouré de ces attentions délicates et empressées qu'inspire la reconnaissance ; il fut reçu comme l'envoyé du ciel, et sa présence fut une source de bénédictions, de bonheur et de salut pour les bons habitants de ces lieux.

De retour à Carleton, il continua ses travaux évangéliques en projetant une nouvelle mission sur les côtes du Labrador pour l'année suivante. Mais la Divine Providence en avait décidé autrement.

Un jour qu'il était à la chasse sur le banc de Carleton où le gibier se tenait en grand nombre, il entend le son de la cloche qui l'appelle aux malades. Une maladie contagieuse, la fièvre typhoïde, faisait alors de nombreuses victimes dans la Baie-des-Chaleurs. Il s'empresse de se rendre à l'église où tout couvert de sueurs il s'embarque sur une méchante voiture, par un froid glacial, pour porter les secours de la religion à un moribond, à la pointe de Méguasha, à environ dix milles de l'église ; il prend froid et quelques jours après, il tombe à l'autel, pendant la célébration de la sainte messe ; et après une courte maladie, il meurt victime de son dévouement au salut des âmes, le 23 novembre 1848, à peine âgé de 30 ans. Il est le premier prêtre dont les cendres reposent dans l'église de Carleton.

En 1847, M. Desruisseaux fondait la bibliothèque paroissiale. C'est lui aussi qui songea sérieusement à reconstruire l'église actuelle. L'ancienne église tombait en ruine, et malgré les réparations qu'on lui avait fait subir, il était évident qu'elle n'était plus propre au culte.

Pour se conformer aux instructions de son évêque, M. Desruisseaux fit l'élection des syndics chargés de voir à la nouvelle construction. Dans une assemblée des francs-tenanciers tenue au presbytère le 17 mars 1848, présidée par M. Desruisseaux, et à laquelle étaient présents entre autres Hippolite Landry, Charles Marie LaBillois, Joseph Portier,

Alexandre Brodeur, Etienne Diot et grand nombre d'autres, furent élus unanimement syndics : Jean Gauvreau, Hubert Godbout, Frédéric Dugas et Désiré Saint-Cœur.

La mort prématurée de M. Desruisseaux arrêta momentanément les travaux et certaines difficultés survenues dans la suite en retardèrent l'exécution.





CHAPITRE SIXIEME

M. TESSIER ; CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉGLISE ; M.
AUDET, V. G., ; FONDATION DU COUVENT.

1849-1906

M. F. X. Tessier, missionnaire à Paspébiac, succéda à M. Desruisseaux à Carleton, et prit possession de sa nouvelle cure le 1er janvier 1849.

Né à Beauport, le 1er mars 1815, d'Alexandre Tessier et de Marie Louise Grenier ; ordonné à Québec le 28 septembre 1843, puis vicaire à St-Joseph de Lévis, M. Tessier devint en 1845, missionnaire résidant à Paspébiac ; il y avait fait terminer l'église avec beaucoup de goût et laissé toutes choses dans le meilleur ordre. Il y avait établi les confréries du Sacré-Cœur de Marie et du Chemin de la Croix.

Envoyé à Carleton pour bâtir la nouvelle église, il se heurta dès d'abord à des divisions fort malheureuses. Lorsqu'il s'agit de constructions, le diable aidant, il se produit souvent dans nos populations, d'ailleurs si pleines de foi, un esprit mauvais de rébellion et de discorde.

Il suffit d'une tête chaude pour soulever toute une population d'ordinaire paisible et religieuse.

A la nouvelle de nouveaux travaux, les habitants de Maria desservis jusqu'alors à Carleton, crurent le moment venu de demander un démembrement de la paroisse. Ils s'engagèrent à construire une église et un presbytère et à faire vivre un prêtre. Ils obtinrent gain de cause, malgré l'opposition de M. Tessier qui croyait y voir ses plans de construction écroulés ou du moins terriblement compromis.

Mais l'évêque de Québec ayant ordonné et sanctionné le

démembrement, la nouvelle paroisse fut mise sous le patronage de sainte Brigitte. Maria tire son nom de Lady Carleton épouse de l'ancien gouverneur général du Canada.

M. Tessier fut donc forcé d'accepter le fait accompli, et procéda à l'élection de nouveaux syndics, afin d'éliminer deux des anciens syndics qui résidaient dans la nouvelle paroisse. Cette élection se fit à la porte de l'église de Carleton. Les nouveaux syndics furent Désiré Saint Cœur, Louis Normandeau, Joseph Landry, John Mægher, Frédéric Bujold, Hyppolite Landry, Joseph Ahier, Jean Gauvreau et Gilbert LeBlanc.

Une autre difficulté surgit. Les habitants de la nouvelle paroisse de Maria soutenaient la prétention de partager dans les biens de l'église de Carleton et même de lui enlever une partie des ornements et des vases sacrés ; ce dont on avait le juste nécessaire pour la célébration décente des offices divins. L'affaire alla si loin que M. Tessier dut faire intervenir l'évêque qui, par la voix de son grand-vicaire, M. C. F. Cazeau, trancha le différend par la lettre suivante.

« Vous désirez savoir si une paroisse démembrée d'une autre a droit d'avoir une part des vases sacrés, ornements, etc, de celle-ci.

« Je vous réponds sans hésiter qu'une nouvelle paroisse qui juge à propos de se démembrer de la sorte d'une ancienne se trouve dans le cas d'un enfant qui quitte volontairement la maison paternelle et n'emporte que ce que son père veut bien lui donner.

« Ordinairement, une ancienne paroisse, quand elle est bien pourvue, se montre généreuse à l'égard de celle qui est sortie de son sein et l'autorité ecclésiastique est toujours flattée de sanctionner cette générosité ».

M. Tessier prévoyant les difficultés qui allaient tous les jours grandissantes, jugea plus sage de laisser à un autre,

peut-être plus habile que lui, le soin de poursuivre cette œuvre de la construction d'une nouvelle église. Il demanda son rappel et fut transféré à la cure de St-François de la Beauce, en 1852 ; il mourut retiré à Charlesbourg, dans un âge avancé, le 15 septembre 1890.

M. Olscamps, alors missionnaire à Sainte-Anne de Ristigouche, revint une seconde fois prendre la charge de la cure de Carleton.

Dès son arrivée, il se mit courageusement à l'œuvre et jeta les fondations de la nouvelle église. Par l'aménité de son caractère, son grand esprit de conciliation et la sagesse de ses conseils, il sut bien vite ramener à de meilleurs sentiments la plupart des récalcitrants.

Durant son court séjour à Carleton, M. Olscamps fit prêcher une grande mission par le grand vicaire Alexis Mailloux, apôtre de la tempérance, assisté de M. Louis Allain, curé de Bonaventure et Epiphane Lapointe, curé de Paspébiac. Cette mission, commencée le 12 mars, se termina le 27 et fut suivie avec beaucoup d'attention et de piété par les fidèles de Carleton. A la fin de la retraite, M. Mailloux, muni de pouvoirs extraordinaires, fit plusieurs ordonnances concernant les mœurs et les désordres qui avaient cours dans la paroisse. Ces ordonnances se rapportaient surtout à l'ivrognerie, au blasphème, aux danses vives, aux fréquentations, etc,

A l'automne 1853, M. Olscamps dut demander son rappel, à raison de l'état délabré de sa santé.

M. C. J. O. Béland desservit la paroisse pendant quelque temps et fut remplacé par Messire Nicolas Audet.

Le nouveau curé de Carleton était né à Saint-Gervais, le 31 août 1824 et avait été baptisé le lendemain par Messire Simon Lawlor, curé de l'endroit. Fils de Pierre Audet et de Marguerite Bulteau, il fit ses études au séminaire de Québec. Ordonné à Québec le 14 octobre 1851, puis vicaire

à la Malbaie, il fut transféré de ce poste à la cure de Carleton.

En arrivant dans sa nouvelle cure, il trouva l'église en construction. Il se mit immédiatement à l'œuvre pour la terminer et fut assez heureux pour la livrer au culte le 7 novembre de la même année. On en fit ce jour-là la bénédiction solennelle. Le révérend M. Allain, curé de Bonaventure et enfant de la paroisse, officiait, ayant pour diacre, à la messe, M. E. Lapointe, curé de Paspébiac et M. Audet, curé de Carleton, sous-diacre ; M. Lapointe fit le sermon de circonstance.

Dans l'après-midi du même jour, il y eut bénédiction d'un « mai » de tempérance, érigé par la garde d'honneur de Carleton, et la translation des restes mortels de feu le révérend M. Félix Desruisseaux de la vieille église à la nouvelle.

Le 5 juillet 1863, M. Audet reçut la visite pastorale de Mgr de Tloa, la première que ce digne prélat faisait dans la Baie, et la dernière qui y fut faite par les évêques de Québec.

L'évêque était accompagné du R. P. Baudry S. J., prédicateur, de M. Faucher, curé de Lotbinière, ancien curé de Carleton, comme nous l'avons vu plus haut, de M. Bonneau, curé de St-Laurent, Ile d'Orléans et de M. Martin, assistant-secrétaire.

Mgr de Tloa, appréciant la science et la sagesse du jeune curé de Carleton, lui conféra, après le départ du grand-vicaire Mailloux, de Bonaventure, les titres et prérogatives de vicaire-général du diocèse de Québec, pour toute la Gaspésie et la Baie des Chaleurs. Il est le dernier qui ait exercé cette juridiction en cette partie du diocèse.

Dans une circulaire adressée au clergé du district de Gaspé, en date du mois de septembre 1865, Mgr de Tloa s'exprime ainsi en parlant du nouveau titulaire :

« M. le grand-vicaire **Mailloux** étant obligé, à cause du mauvais état de sa santé, de revenir dans l'intérieur du diocèse, je vous informe que j'ai nommé M. Audet, curé de St-Joseph de Carleton, vicaire forain pour le district de Gaspé, et lui ai conféré sur toute l'étendue de sa juridiction, les pouvoirs de grand-vicaire.

« En donnant à M. Audet cette charge de confiance, je ne fais qu'aller au devant des désirs de ses confrères de cette partie du diocèse, qui ont su apprécier ses éminentes qualités, et surtout le zèle et la prudence avec lesquels il s'est acquitté des devoirs de son ministère de pasteur. . . »

Dès son arrivée M. Audet comprit la nécessité d'une maison d'éducation secondaire pour les jeunes filles de la Baie des Chaleurs. Le manque de communications, le manque de moyens que les parents en général avaient à disposer pour envoyer leurs enfants au loin, pour y recevoir une éducation convenable, la rareté des institutrices pour le maintien des écoles primaires, tout cela avait fait germer dans le cœur du zélé pasteur, l'idée de la fondation d'un couvent à Carleton.

Plein de confiance en la divine Providence et en l'excellence de son œuvre, M. Audet s'adressa d'abord à la bonne volonté de ses paroissiens. Ce n'était pas chose facile. On venait de terminer une église au prix des plus grands sacrifices. Mais rien ne peut arrêter M. Audet dans son œuvre. Aucun obstacle ne lui semble insurmontable. C'est qu'il s'agit d'une portion importante de son troupeau, du maintien des bonnes mœurs par l'éducation toute chrétienne que les jeunes filles doivent recevoir, et la grande cause de l'éducation est en jeu. C'est plus qu'il n'en faut pour stimuler le zèle du pasteur.

M. Audet n'hésite point. Il se met courageusement à l'œuvre. Bientôt la divine Providence vient à son secours d'une manière évidente. Un riche industriel de Carleton,

M. John Meagher, lui ouvre sa bourse, et les paroissiens lui apportent les matériaux nécessaires à la construction de l'édifice. Grâce à ces secours, l'œuvre est désormais assurée.

M. John Meagher, qui a le plus contribué à l'établissement du couvent de Carleton, était un Irlandais catholique, originaire d'Halifax et marié à Dame Anne Drake. Il avait émigré à Carleton en 1834. Après avoir exercé pendant plusieurs années le trafic du poisson sur les côtes du Labrador, il se fixa sur le banc de Carleton où son commerce ne fit que prospérer. Puis il ouvrit un magasin général de marchandises sèches, et épiceries. Il eut pendant plusieurs années, dans une grande partie de la Baie des Chaleurs, le monopole du commerce, et y réalisa une jolie fortune, dont il disposa généreusement, soit pour l'église, soit pour aider M. Audet dans la construction de son couvent.

C'est une élégante construction de 60 pieds sur 45, avec une annexe de 50 pieds récemment ajoutée au corps principal, à trois étages. Cette maison d'éducation fut confiée aux Révérendes Sœurs de la Charité de Québec. L'ouverture des classes se fit au mois de septembre 1867.

Les résultats produits sous le rapport religieux et intellectuel par la fondation du couvent de Carleton sont évidents. On ne peut nier, en effet, que cette fondation a eu pour effet de moraliser la population, d'adoucir la rudesse des manières, de former le goût des arts utiles, d'éveiller, au moins jusqu'à un certain degré, l'amour de l'instruction et surtout d'éclairer la piété des gens.

Depuis la fondation, au-delà de 40 jeunes filles de Carleton se sont consacrées au service du Seigneur dans les différentes communautés du pays. Un très grand nombre d'institutrices lui doivent leur éducation. Sous l'habile direction des bonnes Sœurs de la Charité, cette institution

continue l'œuvre si bien commencée et avec un succès toujours grandissant. Elle rend ainsi un perpétuel témoignage de la générosité de ses fondateurs et est la fidèle expression de leurs vœux les plus chers.

Lors de l'érection du diocèse de St-Germain de Rimouski, en 1867, Mgr Jean Langevin, premier évêque de ce diocèse, confirma M. Audet dans sa juridiction de vicaire-général pour le district de Gaspé.

C'est en 1860 que fut érigée canoniquement la paroisse de Carleton. Elle avait alors une étendue d'environ 36 milles de front sur une profondeur de 7 milles en moyenne, comprenant le canton de Carleton et une partie du canton de Maria, bornée à l'est par les terres occupées alors par Eugène Dugas et Maxime Audet ; à l'ouest partie par la seigneurie de Shoolbred, partie par le canton de Nouvelle, à l'est de la rivière Shoumenac ; au nord par les terres de la Couronne et au sud par la baie des Chaleurs.

Quand il s'est agi de l'érection civile de cette paroisse, on a cru devoir laisser de côté les limites fixées pour l'érection religieuse, et s'en tenir aux limites fixées pour les cantons. Il en résulte une anomalie et des inconvénients ennuyeux dans les affaires civiles, municipales et scolaires.

La première cloche de Carleton avait été achetée par Monsieur Painchaud en 1808. En 1864, une seconde, du poids de 665 livres et demie, fut importée par la maison LeBouthillier, de Paspébiac.

Le 4 août de la même année, Monsieur le Grand-Vicaire Mailloux en fit la bénédiction et donna le sermon de circonstance. Elle reçut les noms multiples de Marie-Anne-Rose-Amélie-Julie-Constance-Catherine.

Le Révérend Monsieur Gauvin, premier curé de Maria, remplissait l'office de diacre et le Révérend Monsieur Dumontier, procureur au Collège de Lévis, celui de sous-diacre.

Les Révérends Messieurs P.-J. Saucier, missionnaire à Ristigouche, et M. McDonald, du séminaire de Saint-Hyacinthe, assistaient à la cérémonie. Il y avait onze parrains et autant de marraines. La collecte rapporta la jolie somme de £33-3-9.

On trouve aussi comme présent à cette cérémonie Monsieur l'abbé Joseph-Théophile-Allard, clerc du Séminaire de Québec, et enfant de la paroisse. Né à Carleton le 27 août 1842, du capitaine Pierre Allard et de Marie-Gillette Allain, sœur du Révérend Monsieur Louis Allain, premier prêtre sorti de Carleton, Joseph-Théophile Allard était entré au séminaire de Nicolet en 1854, et il y termina son cours classique en 1863. Il commença immédiatement ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Mais, invité par Monsieur le Grand-Vicaire Paquet, curé de Caraquet, à entrer au diocèse de Chatham, qui ne comptait alors que onze prêtres, il obtint une excorporation du diocèse de Québec, et s'en fut, en 1865, au collège de Memramcook. Son cours de théologie terminée, il fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Saint-Jean, N. B., le 26 décembre 1869. Après avoir occupé plusieurs autres postes important dans le diocèse de Chatham, le Révérend Monsieur Allard devint pour la seconde fois, en 1885, curé de Caraquet et il y réside encore.

En 1895, M. Allard, reprenant à son compte et sur un autre terrain l'idée de son oncle, le Révérend Monsieur Allain, jetait dans sa paroisse, les fondations d'un collège qu'il compléta à ses propres frais et dont il confia, avec l'agrément de l'Evêque, la direction aux Révérends Pères Eudistes. L'ouverture des classes s'y fit le 9 janvier 1899. Le Révérend Monsieur Allard vient d'être élevé à la dignité de Protonotaire Apostolique, digne récompense d'une vie si laborieuse et si bien ordonnée.

Le 3 août 1868, Monseigneur Jean Langevin, premier

évêque du nouveau diocèse de Rimouski, faisait sa première visite pastorale à Carleton, accompagné du Révérend Monsieur Colfer, et de Monsieur l'abbé Lepage, acolyte. Sa Grandeur, après avoir approuvé les comptes de la fabrique, loua vivement Monsieur le curé de son zèle pour l'éducation des jeunes filles et fit la visite du nouveau couvent.

Au printemps de 1870, une violente épidémie sévissait à Carleton. Le pasteur n'écouterant que son zèle, se dépensa sans mesure au service des malades, et ressentit lui-même les atteintes de l'épidémie, pendant la célébration des offices du Samedi-Saint. Il succomba, victime du dévouement, le 2 avril 1870, à l'âge de 46 ans. La mémoire de Monsieur le grand-vicaire Audet est encore vivace au cœur de la population, et le couvent qu'il a bâti demeurera en perpétuel témoignage de la générosité de son cœur et de son grand zèle pour l'éducation.

Ses restes reposent sous l'église de Carleton, à côté de ceux de son prédécesseur le Révérend Monsieur Desruisseaux, comme lui victime de son dévouement au service des pauvres malades.

Le Révérend Monsieur J. J. Auger, curé de Saint-Jean l'Évangéliste, paroisse nouvellement détachée de celle de Carleton, fut chargé de la desserte de Carleton jusqu'à l'arrivée du nouveau curé, en septembre suivant.

Le Révérend Monsieur Blouin, curé de la Grande-Rivière, succéda à Monsieur le Grand-Vicaire Audet.

Né à Saint-Jean de l'Isle d'Orléans le 25 mars 1827, Joseph François-Adelme Blouin avait fait ses études au séminaire de Québec, où il avait été ordonné prêtre le 18 novembre 1852. Nommé d'abord vicaire à Chicoutimi, il en devint curé en 1854, puis fut transféré à la cure de Sainte-Cécile du Bic deux ans plus tard. En 1857, il devint curé de la Grande-Rivière.

Lorsque Monsieur Blouin fut chargé de la cure de

Carleton, celle-ci était la plus populeuse et la plus importante du district de Gaspé. Elle contenait 273 familles formant une population de 1275 âmes.

Monseigneur Langevin confia immédiatement au Révérend Monsieur Blouin la charge de vicaire-forain pour le comté de Bonaventure, et, quelques années plus tard, le nomma chanoine honoraire du nouveau Chapitre de sa Cathédrale.

En 1882, l'église de Carleton s'enrichit d'un magnifique tableau, représentant la mort de saint Joseph, don généreux d'un enfant de la paroisse, Monsieur le docteur Landry, lequel avait déjà fait cadeau à l'église de sa paroisse natale d'un beau Chemin de la Croix. Aussi, les habitants de Carleton voulurent témoigner leur reconnaissance à cet insigne bienfaiteur. Une assemblée de paroisse eut lieu à la sacristie le 3 décembre 1882 et on y adopta les résolutions suivantes :

1° Que l'église de cette paroisse a été dernièrement gratifiée par J. J. E. Landry, Ecr, M. D., ancien professeur à l'Université Laval, chevalier de l'ordre de Saint Grégoire et natif de cette paroisse, d'un magnifique tableau, de grande dimension, représentant la mort de saint Joseph et décorant splendidement l'abside en arrière du maître-autel.

2° Qu'en 1875, le même J. J. E. Landry, Ecr., avait déjà fait don à la sus-dite église de Carleton d'un très beau Chemin de Croix orné de cadres dorés. En conséquence, il fut proposé par Sieur Guillaume Normandeau, marguillier en exercice, secondé par Sieur Hyacinthe Thibodeau, et adopté unanimement, que Monsieur le docteur Landry soit considéré comme bienfaiteur insigne de cette église et qu'il est du devoir de la fabrique de Carleton en particulier, et des habitants de cette paroisse en général, de témoigner au dit bienfaiteur leur plus vive reconnaissance pour ces dons généreux ;

3° Proposé par Henri Josué Martin, Ecr., M. P. P., secondé par Nicolas Arseneau, Ecr., maire du conseil municipal de Carleton, que c'est avec la plus grande satisfaction que la population de St-Joseph de Carleton a appris la bienveillante intention de Monsieur le docteur Landry de donner sa propriété de Carleton pour l'instruction et l'éducation des jeunes gens par des Frères enseignants. En conséquence, elle désire lui témoigner sa vive reconnaissance par l'entremise de son député au parlement et de son maire : adopté unanimement ;

4° Proposé par M. le curé, secondé par Sieur Joseph Bernard, marguillier, et approuvé avec applaudissements, que pour donner à la reconnaissance publique envers notre bienfaiteur un caractère plus véritable et plus efficace, il soit récité, chaque jour, dans chaque famille de la paroisse, après avis donné au prône de la messe paroissiale, des prières, telles que chapelets du Sacré-Cœur de Jésus ou autres, pour la conservation et le bonheur de Monsieur le docteur Landry et de sa famille, à partir du 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, jusqu'à la fête prochaine de saint Etienne, y compris l'octave ;

5° Proposé par Pierre Clovis Beauchêne, Ecr., N. P., secondé par John Cullen, Ecr., marchand, et adopté unanimement, que copie des présentes résolutions soit envoyée aussitôt que possible à Monsieur le docteur Landry. »

M. Blouin fit faire des travaux considérables au presbytère et rebâtir la sacristie. Pour ces travaux M. John Meagher, l'un des bienfaiteurs du couvent, offrit généreusement son concours en prêtant à la fabrique, la somme de \$500.00 sans intérêts.

Quelques colons s'étant établis dans le canton de Carleton à une grande distance de l'église, M. Blouin y bâtit, à ses frais, une chapelle, sous le vocable de St-Louis de Gonzague. On y conserve un ancien tableau de ce saint, importé de

France par M. L. J. Desjardins, ancien missionnaire à Carleton.

Il y a actuellement en cette mission, environ 25 familles, et elle dépend maintenant de la nouvelle paroisse de Saint-Omer.

En 1891, Monsieur Blouin, naturellement artiste, fit faire des travaux considérables de décorations à l'église de Carleton ; les tableaux en ont tous été exécutés par des artistes canadiens. Les autels ont été faits suivant les plans de M. Blouin ; et l'ensemble en fait un des plus beaux temples de la Province de Québec.

Après un règne de près de 25 ans cet homme de bien, d'une piété angélique et d'une fermeté de caractère indomptable, homme d'oraison aussi bien qu'homme d'action, s'éteignit dans le Seigneur, à la suite d'une longue maladie, dans les bras de son neveu le Révérend J. F. A. Lavoie, son assistant, le 25 juillet 1895. Ses funérailles, présidées par Mgr A. A. Blais, évêque de Rimouski, se firent au milieu d'un grand concours de peuple et d'un nombreux clergé, acouru de loin.

Son successeur fut M. le chanoine J. O. Normandin. Ce prêtre vénérable était bien connu dans la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs, ayant occupé successivement les importantes paroisses de Bonaventure et de la Grande Rivière. Grand ami de l'agriculture et apôtre de la colonisation, il introduisit, au prix de grands sacrifices personnels, l'industrie laitière dans la paroisse et se fit un devoir d'instruire les cultivateurs par de fréquentes conférences très pratiques.

Après six années d'un ministère fructueux, il fut transféré à Ste-Cécile du Bic, en 1901, et peu après appelé au chapitre de la Cathédrale.

Son successeur fut le Révd. M. J. H. Lavoie, prêtre jeune encore, qui, par l'aménité de son caractère, ses connaissances des hommes et des choses, a su continuer la

tradition des plus dévoués curés de Carleton. On peut caractériser sa courte administration par cet axiome connu : *Fortiter in re, suaviter in modo.*

Aussi lorsqu'en 1905, Mgr de Rimouski l'appela à l'importante cure de Saint-Fabien, ses paroissiens de Carleton en ressentirent-ils une vive émotion.

M. Lavoie, dès son arrivée à Carleton songea sérieusement à réparer le presbytère, devenu presque inhabitable. Aidé et puissamment secondé par ses paroissiens, avec les connaissances acquises par l'expérience, il en fit un des plus confortables, en même temps qu'un des plus élégants du diocèse.

C'est aussi sous sa sage administration que le couvent de Carleton fut agrandi considérablement, complétant ainsi l'œuvre de M. le Grand-Vicaire Audet.

Vicaire forain pour le comté de Bonaventure, le révérend Monsieur Lavoie fut élevé à la dignité de chanoine honoraire en 1903. Il est aujourd'hui chanoine titulaire.

Son successeur fut le Révd M. J. B. A. Bélangier, curé de Maria. L'histoire de l'avenir dira qu'il fut en tout digne du poste important qu'il occupe.

En 1899, sur les instances de la majorité des francs-tenanciers de Carleton Ouest, Mgr de Rimouski démembra cette partie de la paroisse de Carleton et l'érigea canoniquement en paroisse sous le vocable de Saint-Omer, en l'honneur du curé d'alors, M. Omer Normandin.

Le Révd M. Biron, curé de St-Alphonse de la Rivière-Caplan, en devint le premier curé et dirige encore cette jeune paroisse dans la voie du progrès.

Arrivé à la fin de son œuvre, l'historien se demande s'il a été fidèle au programme qu'il s'était tracé : consigner pour l'histoire future de cette partie du pays, les documents qu'il lui a été donné d'avoir entre les mains et les souvenirs des anciens qu'il a été à même d'interroger.

S'il a contribué à la fois à édifier les contemporains en leur montrant l'esprit d'endurance, de sacrifice et de religion de leurs ancêtres, et à rendre un juste hommage à l'admirable dévouement de leurs missionnaires et de leurs pasteurs, il en bénit le Ciel et le remercie d'avoir fait surgir de tels hommes et de telles œuvres dans notre pays.

Qu'il prospère longtemps et grandisse toujours le vieux Tracadieche ! et que les mérites accumulés par ses premiers habitants et ses missionnaires se répandent en rosée de bénédiction sur la paroisse de Saint-Joseph de Carleton pour qu'elle demeure la paroisse modèle de cette partie de notre pays ?



NOTES EXPLICATIVES (1)

NOTE I

TREATY WITH THE INDIANS

At a Grand Meeting of the Indians at Menaquashe, in the Harbour of the River St. John, near Fort Howe, on Thursday, the 24th September, 1778.

Present on the part of King George the Third :—

Michael Franklin, Esq'r, Superintendent of Indian Affairs,

Major Studholme, Commanding His Majesty's Garrison at Fort Howe,

Capt. Mowatt, Commanding His Majesty's Ship Albany,
Rev. Mr. Bourg, Missionary of the Indians, James White, Esq'r, Agent for Indian Affairs, at St. John, and several other officers and gentlemen.

Present on the part of the Indians :—

Pierre Thomas, Supreme Sachem or Chief of St. John's River.

François Xavier, 2d Chief, Zackareen, Nicholas Ackmobbish, Francis St. Aubin, Jean Baptiste La Porte, captains.

Pierre Turtou, Pierre Paul Neptan, Paulsis, Jeanwishe, Nicholas Gaudin, Pierre Paul, Pierre Joseph, Michael Alnowishe, (Principal Indians), Malecete Indians of the River St. John.

Jean Baptiste Arimph, 2d Chief, Louis Augustin, captain, Antoiness Deacon, Francis Joseph Arimph, captain, Mickmacks of Richebouctou.

Antoine Arnau, captain, Jean Baptiste Heart, principal

(1) Collections of the New Brunswick Historical Society.

Indian, Michael Arginau, chief, Pierre Bernard Cataup, captain, Joseph Portis, captain, Mickmacks of Chignectou.

Francis Joseph Istashe, captain, Mickmack of Pogmouche.

Michael Sagaket, Charles Nocout, (Principal Indians), Mickmacks of the Basin of Merias.

Suit les dispositions du traité avec les sauvages, fait en septembre 1778.

Le premier résultat fut la déclaration suivante envoyée à John Allan, agent des Américains et signée par les principaux chefs :—

To John Allan and his Associates at Machias.

The Chiefs and Great Men of the Maleceté and Mickmack Indians hereby give thee notice.

That their Eyes are now open and they see clearly that thou hast endeavoured to blind them to serve thy wicked purposes against thy Lawful Sovereign, King George, our forgiving and affectionate Father.

We have this day settled all misunderstanding that thou didst occasion between us and King George's men.

We now desire that thee and Preble, and thy Comrades, will remain in your wigwams at Machias, and not come to Passamaquadie to bequile and disturb our weak and young Brethren. We will have nothing to do with thee or them or with your storys, for we have found you out; and if you persist in tempting us, we warn you to take care of yourselves. We shall not come to Machias to do you harm, but beware of Passamaquodie for we forbid you to come there.

At Menaguashe, the 24th September, 1778.

JEAN BAPTISTE ARIMPH ×,

Chief of Richeboutou an in behalf of the Mickmacks.

PIERRE THOMAS ×,

FRANÇIS XAVIER ×,

Chiefs of the Melecetes and in their behalf.

NOTE II

EXPOSÉ DE M. BOURG A SON EXCELLENCE LORD DORCHESTER TOUCHANT SES DROITS A UN SALAIRE DU GOUVERNEMENT

Au très honorable Gui Lord Dorchester, Capitaine Général et Gouverneur en chef des Colonies de Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouvelle Brunswick et les dépendances, général et commandant en chef des forces de Sa Majesté dans les dites Colonies et sur L'Isle de Terre-neuve.

Exposé du cas du Sieur Joseph-Mathurin Bourg, prêtre, missionnaire résidant à Carleton, Baye des Chaleurs.

En 1773, L'exposant fut nommé par Monseigneur Bryant, Evêque de Québec, du consentement et avec l'approbation de Son Excellence Milord Dorchester (alors Sir Gui Carleton et commandant en chef de la province) pour succéder à Monsieur Bailly en qualité de missionnaire pour tous les Français et Sauvages de la Baye des Chaleurs, de la rivière St-Jean et de la Nouvelle-Écosse, avec l'assurance d'un salaire annuel de cent livres sterlings, qui lui fut payé exactement pendant quelques années, par le Gouvernement d'Halifax.

En 1784, le nomme pour déservir une chapelle que les Catholiques-Romains venaient de bâtir à Halifax et de se fixer en cette ville, au cas qu'il voye apparence d'une honnête subsistance ; il se rendit en obéissance de ses ordres à sa sus-ditte destination ou étant arrivé, il eut lieu de juger qu'avec son dit salaire de cent louis sterlings il pouvait vivre décemment, en conséquence, il retourne aussitôt à la Baye pour chercher ses effets.

Pour subvenir aux frais le dit exposant se vit cbligé de demander sa pension pour.....84 ; le secrétaire M. Buckley répondit que le trésor se trouvait dans ce moment

épuisé, mais que sous peu il aurait des fonds qui le mettrait à même de faire ce paiement.

La saison avancée n'admettant aucun délai, il entreprit ce voyage qui fut également long, pénible et dangereux. Malgré toute la diligence qu'il put faire, ce retardement joint à d'autres circonstances imprévues empêchèrent son retour à Halifax pour cet hiver où il se rendit au petit printemps. Les démarches dispendieuses l'obligèrent aussitôt son arrivée de renouveler ses démarches pour son salaire des années 84 et 85 ; son application d'abord ne rencontra aucunes objections, ensuite elle fut discutée. L'exposant fut remis de jour en jour, de terme en terme jusqu'à ce qu'à la fin, conduit par toutes les passes, la réponse se termina par un refus.

Ainsi L'exposant cruellement trompé dans ses justes attentes, a la mortification de ne pouvoir se décharger des dettes contractées au service et sous la foi du Gouvernement.

Après d'incroyables, zélés travaux et fatigues dans ces troubles passés pour tâcher d'apaiser les nations, et les contenir dans leurs justes devoirs envers leur souverain, il se voit au retour de l'âge avec une constitution épuisée ; et ce qui est mil fois pire pour un homme de son état, avec une réputation flétrie par l'insolvabilité si le Gouvernement ne prend cet exposé en considération.

Le Sieur Joseph Mathurin Bourg, prêtre missionnaire résidant à Carleton, Baye des Chaleurs, a l'honneur de représenter très humblement à Votre Excellence, que L'exposé cy-dessus, est depuis plusieurs années le sujet du plus cuisant chagrin de votre mémoréaliste poussé par la nécessité qui pouvait seule résoudre à cette démarche, il le soumet avec confiance à la considération de Votre Excellence, la suppliant de vouloir bien lui accorder tels secours qui paraîtront de justice et d'équité lui être dus et convenir à sa situa-

tion peinte dans son sus-dit Écrit et votre mémoréaliste ne cessera de prier pour la conservation de Son Excellence dont il a l'honneur d'être le très humble et fidèle sujet.

Carleton, Baye des Chaleurs, 4 Fév. 1789.

NOTE III

LETTRE DE M. BOURG

Monseigneur, (1)

J'ai eu l'honneur de recevoir l'été dernier la Lettre qui m'était adressée de la part de Sa Grandeur, concernant les pouvoirs qu'elle jugeait à propos de m'accorder, je m'y suis conformé volontier ainsi que je suis dans la disposition de faire en tout ce qu'elle lui plaira m'ordonner.

Sa Grandeur peut être persuadée que je n'aurais pas manqué de lui écrire dans le courant de l'été dernier si je n'avais eu l'espérance d'avoir l'honneur de lui présenter mes très humbles respects de vive voix. Le printems dernier, Monsieur Girouard se trouvant attaqué à la joue d'un mal inconnu se rendit chez moy. Le mal paraissant de jour en jour devenir plus sérieux, nous primes le parti de monter à Québec, après sa première relâche, nous nous mimes aussitôt en route par les Rivières ; mais une abondance d'eau extraordinaire causée par des pluyes continuelles nous obligea après bien des peines et fatigues à relâcher.

A notre retour la maladie du sus-dit, augmentant toujours, il fut extraordinairement frappé de son mal le croyant plus considérable qu'il ne l'était en effet, de sorte qu'après en avoir été expressément prié de sa part, je pris le parti de ne pas l'abandonner et ainsi de différer de faire mes

(1) Mgr d'Esglis.

missions de Bonaventure, Percé, etc. ; un moy s'étant ainsi écoulé, le sus-dit se trouvant mieux, de son consentement, je fus faire ma mission de Percé, Rivière-au-Renard, etc., à mon retour trouvant le sus-dit à peu près dans le même état, je pris le partie d'aller passer un moy à Bonaventure où je dois aller passer le carême si Monsieur Girouard ne se trouve pas en état d'y aller.

Lorsque je suis venu à Tracadis, présentement Carleton, j'ai trouvé une petite chapelle bâtie par ordre du Révérend Père de la Brosse, située directement au milieu de la paroisse. Quelques années après d'un commun consentement des habitans du lieu, je l'ai fait allonger ensuite croyans certainement que ce serait en ce lieu qu'on bâtirait par la suite une église plus considérable, je pris le partie d'acheter cette habitation de l'habitant qui était situé sur cette terre avant la bâtisse de cette chapelle et ensuite de donner gratis à l'église suffisamment de terrain pour le cimetièrre, la bâtisse d'une église, un presbytère et jardin pour le curé, en outre j'ai obtenu du gouvernement une terre à l'église appartenante peu distante de l'endroit susdit.

L'année dernière, lorsqu'il fut question de commencer à travailler pour la bâtisse de cette nouvelle église, quelques habitans ont été contre, fondés sur cecy que la paroisse établie par les Acadiens ayant été divisée en deux depuis peu par le gouvernement savoir : Carleton et Maria, il fallait bâtir au milieu de chaque une Eglise. Les raisons qu'on peut alléguer contre sont : 1^{er} que les habitans de deux sus-dits endroits qui ne forment environ que quatre-vingts habitans la plus part fort pauvres, ne peuvent qu'avec peine bâtir une seule Eglise. 2^e les montaignes étans si près il n'y aura jamais qu'une seule concession. C'est par conséquent le sentiment de Monsieur Girouard, ainsi que le mien, qu'il serait à propos qu'elle fut bâtie

dans l'endroit où elle est présentement. Je prie Votre Grandeur de vouloir bien en décider et de me faire savoir quelles sont là dessus vos volontés qui seront aussitôt exactement exécutées. Je prends la liberté de présenter à Sa Grandeur mes très humbles respects ainsi que Monseigneur Bryant et suis de l'un et de l'autre avec considération et Respect, de leurs grandeurs Le

très humble et très obéissant serviteur,

JOSEPH MTH. BOURG, Prêtre,
Missionnaire.

Carleton, Baye des Chaleurs,
7 février 1789.

: La présente est pour vous présenter mes très humbles Respects et informer Sa Grandeur que tous les habitants du lieu, du moins à l'extérieur, se sont rendus aux tendres et vives représentations de Sa Grandeur au sujet de la bâ-tisse d'une seule Eglise et cela dans le lieu où était l'an-cienne. . . . plusieurs même ont commencé à y tra-vailer ; mais les sus-dits habitants étant maintenant si traversés et molestés, incertains d'avoir leur *grant* après les assurances qu'on leur a données entre mains, qu'ils ont jugé à propos, de mon consentement, de faire en sorte d'ob-tenir leur *grant* avant que de continuer l'ouvrage, ont dépu-té pour cet effet le capitaine Hemond, qui espère ainsi que moy, être dirigé et protégé par Sa Grandeur pour obtenir l'effet de sa demande.

Je suis avec respect
de Sa Grandeur Le
très humble

Et très obéissant serviteur,

JOSEPH MTH. BOURG, Ptre,
Tracadiès dit Carleton.

23 février 1790.

LETTRE DE M. BOURG A MGR HUBERT

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre dernière en date du 12 octobre par laquelle j'ai été informé que Mr Girouard n'avait pas pu se résoudre à revenir en la Baye des Chaleurs et qu'en conséquence Sa Grandeur désirait me charger de ces missions. Je l'accepte volontier et ferai tout ce qui dépendra de moy, pour m'acquitter dans ces missions de mes devoirs, aussi bien que dans les autres. Si Dieu me donne la santé je le peux facilement en commençans mes tournées de bon printems (ainsi que le dit Sa Grandeur) ce que je ne manquerai pas de faire et les continuer pendant tout le cours de l'été. Sans doute le 1er objet que je dois avoir en vue, c'est le salut des âmes. J'espère qu'il le sera aussi ; mais ainsi que le dit Sa Grandeur à l'égard du temporel, j'y trouverai mon compte. Cependant les années où nous sommes maintenant sont si pauvres en ces endroits que je crois qu'un seul ecclésiastique n'y peut vivre que bien médiocrement. Je prends la liberté de présenter mes très humbles respects à Sa Grandeur ainsi que de lui souhaiter une heureuse année, bien plus une longue vie et parfaite santé pour l'honneur et le bien de la Religion en ce pays et la satisfaction de tous ses sujets, en particulier de celui qui a l'honneur d'être avec respect de Sa Grandeur, Le

Très humble et très obéissant serviteur

JOSEPH MTH. BOURG, Prêtre, Miss.

Bonaventure, 3 janvier 1791.

Je passe cet hiver au sus-dit endroit pour préparer les enfants à la première communion.

Il y a quelques familles de Bonaventure et quelques autres de Mamrancouk qui sont allés établir un endroit appelé Réchéboutouk peu distans de Miramichi. Si c'est le plai-

sir de Sa Grandeur, j'irai de Miramichi les desservir, sans cela je pense qu'ils ne le seront point.

RÉPONSE DE MGR HUBERT.

MR BOURG,

Monsieur,

J'ai vu avec un véritable plaisir par votre lettre du 3 janvier que sans préjudice de votre santé vous pourriez pourvoir aux besoins spirituels de tous les fidèles de la Baie des Chaleurs. Je prie Dieu qu'il répande ses bénédictions sur ces grands travaux que vous entreprenez sans doute en vue de sa gloire.

Comme tout ce qui est au delà de Miramichi se trouve dans la juridiction de Mr Jones, je serais d'avis qu'avant de vous transporter à Richibouctou vous écrivissiez à ce Mons. pour le prévenir et pour savoir s'il n'aurait pas déjà chargé quelqu'un de la desserte de ce poste.

Il y a fort longtemps que je n'ai eu des nouvelles de M. LeRoux. Si vous pouvez en apprendre, tâchez de me les faire savoir.

Je suis bien sincèrement en N. S. J. C.

Monsieur

Votre etc.

(Signé) † J. F. Evêque de Québec.

LETTRE DE M. BOURG

INCENDIE DE L'ÉGLISE DE BONAVENTURE

Monseigneur l'Évêque de Québec,

Monseigneur,

Un accident imprévu et très funeste m'oblige d'adresser à Sa Grandeur la présente. J'ai eu l'honneur d'informer Sa Grandeur dans ma dernière que je passais l'hiver à Bonaventure pour l'instruction des enfants à la première communion, ayans été à Tracadès lieu de ma résidence pour les malades et y passer un moy, il est arrivé par le réchaux posé par les petits servants de messe dans la sacristie ou quelques charbons tombés dans la sacristie en mettant le feu en l'ensoir que l'église est brûlée, tous les vases sacrés, ornements, saintes huilles, en un mot tout ce que l'église possédait et à moy appartement. Conservant les ornements d'Église, j'espère que Sa Grandeur sera touché de ce triste accident et voudra bien dire un mot en ma faveur et celle de mes pauvres habitans aux Messieurs curés. Ils se sont entièrement conformés aux volontés de Sa Grandeur, ont commencé et poursuivent avec courage la Bâtise d'une nouvelle Eglise, cependant cette nouvelle perte les affligent et désespèrent pour ainsi dire de pouvoir l'orner étant pauvres sans assistance. J'écris aux Messieurs curés que j'ai eu l'honneur de connaître. Je les invite de vouloir bien se donner la peine d'aller pour ce sujet visiter leurs confrères et s'il y a quelques contributions de vouloir bien les remettre entre les mains de M. Hubert, curé de Québec pour me les faire atténir le printems prochain.

S'ils veulent nous donner la main je serais reconnaissans, ainsi que mes paroissiens, leurs noms seront écrits et conservés et recommandés comme bienfaiteurs de L'église même après mon décès. J'espère que Sa Grandeur voudra

bien approuver mes démarches et dire, s'il lui plaît, un mot en ma faveur aux Messieurs Curés et citoyens, même au gouvernement, si Sa Grandeur le juge à propos.

Je prie Sa Grandeur de vouloir bien, s'il est possible, me procurer un calice, saint ciboire, pierre sacrée et autres choses nécessaires pour la célébration de la Ste Messe surtout saintes huiles que j'attends par le porteur de la présente.

Je présente mes Respects à Sa Grandeur et ai l'honneur d'être avec respect d'icelle le très humble

et très obéissant serviteur,

JOSEPH MTH. BOURG, Prêtre,
Miss.

Baye des Chaleurs,
Carleton 8 Février 1791.

NOTE IV

LISTE DES PRÊTRES ORIGINAIRES DE CARLETON

Le Révd. Jean Louis Allain, né le 11 août 1813, fils de Lazare Allain et de Lucie Landry. Décédé à Bonaventure le 19 juin 1863, à l'âge de 50. Inhumé dans l'église de cette paroisse.

Monseigneur Joseph Théophile Allard, neveu du précédent, né le 27 août 1842, fils du capitaine Pierre Allard et de Marie Gillette Allain ; curé de Caraquet, N. B., et fondateur du Collège du Sacré-Cœur, de cette paroisse. Prototaire Apostolique.

Le Révd Charles Wilfrid Cullen, fils de Charles Cullen, écr., et de Marie Esther LaBillois, né le 26 juin 1861 ; curé de l'église canadienne de Taunton, Mass., E. U.

Le Révd Joseph Romuald Rodrique Leonard, né le 10

août 1876, fils de J. R. Leonard, écr., marchand, et de Marie Normandeau; secrétaire du diocèse de Rimouski pendant huit années.

Le Révd Père Jean Joseph Théodore Philippe, prêtre de la Congrégation du Sacré-Cœur d'Issoudun, France; né le 18 octobre 1871; fils de Joseph Philippe et de Marie Landry, missionnaire aux Iles de l'Océanie.

NOTE V

LISTE DES MARGUILLERS EN EXERCICE A CARLETON

Mathurin Bujold.....	1784.
Abraham Dugas.....	1785
Augustin LeBlanc.....	1786
Pierre Dugas.....	1789
Paul Babineau.....	1795
Jean LeBlanc.....	1796
Zacharie Nadeau.....	1797
Pierre LeBlanc.....	1798
Joseph Boudreau.....	1799
Urbain Laviolette.....	1800
Louis Estiambre.....	1801
Joseph Landry.....	1802
Hilarion Dugas.....	1803
Alexis Poirier.....	1804
Louis Allain.....	1805
Augustin Allard.....	1806
Joseph Audet.....	1807
Nicolas Landry.....	1808
Florent Arseneau.....	1809
Pierre Audet.....	1810

Jean B LeBlanc.....	1811
Lazare Allain.....	1812
Isaïe Bernard.....	1813
Désiré LeBlanc.....	1814
Joseph Guité.....	1815
François Laviolette.....	1816
Hyppolite Landry.....	1817
Jean LeBlanc.....	1818
Simon Bernard.....	1819
Edouard Bourg.....	1820
Mathurin LeBlanc.....	1821
Raymond Landry.....	1822
Magloire Bernard.....	1823
Romain Bujold.....	1824
Frédéric Loubert.....	1825
Avilas LeBlanc... ..	1826
Jean Comeau dit Clair.....	1827
Joseph Porlier.....	1828
Luc LeBlanc.....	1829
Jacques Orfroi.....	1830
Frédéric Bujold.....	1831
Isaac Bernard.....	1832
Sevère Landry.....	1833
Frédéric Dugas.....	1834
Maxime Dugas.....	1835
John Grant.....	1836
Frédéric Bujold.....	1837
Michel Gauthier.....	1838
Joseph Porlier.....	1839
Jean B. Landry.....	1840
Eusèbe Arseneau.....	1841
Pierre Normandeau.....	1842
Joseph Landry.....	1843
Frédéric Bujold.....	1844

Jean Gauvreau.....	1845
Joseph Meagher.....	1846
Laurent Landry.....	1847
Joseph Nadeau.....	1848
Hyppolite Audet.....	1849
Nicolas Normandeau.....	1850
Frédéric Arseneau.....	1851
Pierre Normandeau.....	1852
François Bélanger.....	1853
Fidèle Bujold.....	1854
Etienne Dyotte.....	1855
Fidèle Landry.....	1856
Polycarpe Nadeau.....	1857
Joseph Landry.....	1858
Isaac Boudreau.....	1859
Joseph Ahier.....	1860
Laurent Normandeau.....	1861
Bénoni Allain.....	1862
Nicolas Dugas.....	1863
Maxime LeBlanc.....	1864
Frédéric LeBlanc.....	1865
Urbain LeBlanc.....	1866
Séraphin Porlier.....	1867
Hyppolite LeBlanc.....	1868
Félix Lavoie.....	1869
Frédéric Normandeau.....	1870
Constant Landry.....	1871
Joseph Godbout.....	1872
Guillaume Normandeau.....	1873
Frédéric Allain.....	1874
Charles Bujold.....	1875
Thomas Rivière.....	1876
Ferdinand Boudreau.....	1877
Martin Dugas.....	1878

Hyacinthe Thibodeau.....	1879
Théophile Allain.....	1880
Joseph LeBlanc.....	1881
Guillaume Normandeau.....	1882
Benjamin LeBlanc.....	1883
Joseph Bernard.. ..	1884
Joseph Dagneau.....	1885
Félix Normandeau.. ..	1886
Jean Landry.....	1887
Pierre Dugas.....	1888
Abraham Landry.....	1889
Vincent Laviolette.....	1890
Raymond LeBlanc.....	1891
Zoël Bernard.....	1892
Jean Allard.....	1893
Valentin Landry.....	1894
Joseph Landry.....	1895
Joseph Laviolette.....	1896
Napoléon Saintonge... ..	1897
Théophile Boudreau.....	1898
Louis-Narcisse Gauthier.....	1899
Julien Allain.....	1900
Honoré Landry.....	1901
Frédéric Bujold..... en juin	1901
Alfred Normandeau.....	1902
Honoré Bernard.....	1903
Emile Allard.....	1904
Jean Côté.....	1905
Guillaume Allaire.....	1906
Narcisse Boudreau.....	1907
Guillaume Bariaux.....	

NOTE VI

LISTE DES MISSIONNAIRES ET CURÉS DE ST-JOSEPH
DE CARLETON. BAIE DES CHALEURS

Joseph Mathurin Bourg, V. G., (acadien)	1773-1795
Ls. Jos. Desjardins, V. G. (français)	1795-1801
Michel Auguste Amiot	1801-1806
Chrs. Frs. Painchaud	1806-1814
Jos. M. Bellenger	1814-1819
J. Frs. Demers	19 mai 1819 à août 1819
J. Frs. Gagnon	1819-1824
Edouard Faucher	1824-1828
Louis Stanislas Malo	1828-1843
J. B. N. Olscamps	1843-1844
Félix Desruisseaux	1844-1848
F. X. Tessier	1848-1852
J. B. N. Olscamps	1852-1853
Nicolas Audet, V. G.	1854-1870
F. A. Blouin, V. F.	1870-1895
J. O. Normandin, V. F.	1895-1901
J. H. Lavoie, V. F.	1901-1905
J. B. A. Belanger, V. F.	1905-

DESSERVANTS ET VICAIRES

C. J. O. Béland	1852-1853
Magloire Moreau	mai 1868 à septembre 1868
Louis Arpin	1868-1869
J. Auger	1870
Théodule Smith	1873-1874
L. I. Bernard, assistant curé	1875
Jos. J. B. Bérubé	1876-1877
J. Zébedée Jean	avril 1877 à août 1877
Jos. A. P. Fortier	1877-1878

Louis Pâquet.....	1879-1880
C. J. O. Béland, assistant curé.....	1880-1883
F. X. Guay.....	1883-1884
Augustin Gagnon.....	septembre 1884 à octobre 1884
R. C. de Beaumont	1884-1885
Jos. Raymond Roy.....	1885-1887
Alphonse Pouliot.....	2 octobre au 20 octobre 1887
Joseph M. Dubé.....	1888-1889
Jos. David Lebel.....	1889-1890
Elzéar Dufour.....	mai 1890 à octobre 1891
Nicolas Canuel.....	1891-1893
J. F. A. Lavoie.....	1894-1895
S. Maheu, assistant curé..	1895-1896
F. X. Lebel.....	1896-1897
J. R. Asselin.....	1897-1898
E. P. Chouinard, assistant curé.....	n..... 1898-1899

